

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de Suncor Énergie Inc. de préparer et de présenter les états financiers consolidés ci-joints de Suncor Énergie Inc. ainsi que toutes les informations financières connexes contenues dans le rapport annuel, y compris le rapport de gestion.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements.

La direction est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative et dans le cadre des principales méthodes comptables qui ont été adoptées par la direction. Dans les cas où il existe d'autres méthodes comptables, la direction a retenu celles qui, selon elle, conviennent le mieux aux circonstances. Pour assumer ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers, la direction tient à jour un système de contrôles internes et s'appuie sur ce système, qui est conçu pour garantir que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées, que les actifs sont protégés contre tout usage ou toute cession non autorisés et que les passifs sont comptabilisés. Ces contrôles comprennent des normes de qualité relatives à l'embauche et à la formation des salariés, des politiques et procédures officielles, un code de conduite interne et un programme de conformité connexe conçu pour déceler et surveiller les situations risquant d'entraîner des conflits d'intérêts et veiller à l'intégrité, notamment des registres comptables et des informations financières, et au respect de l'obligation pour les salariés et les membres de la direction de rendre compte de leur rendement dans des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Par ailleurs, le système de contrôles internes est renforcé par le personnel professionnel de la fonction d'audit interne, qui procède à des audits périodiques de l'information financière de la Société.

Le comité d'audit du conseil d'administration, actuellement composé de quatre administrateurs indépendants, s'assure de l'efficacité des systèmes d'information financière, des systèmes d'information de gestion, des systèmes de contrôles internes et des auditeurs internes de la Société. Il recommande au conseil d'administration la candidature de l'auditeur externe devant être nommé par les actionnaires à chaque assemblée annuelle et s'assure de l'indépendance et de l'efficacité de son travail. De plus, il passe en revue, conjointement avec la direction et l'auditeur externe, les questions importantes liées à l'information financière, la présentation et l'incidence des risques et incertitudes importants, ainsi que les estimations et jugements clés de la direction qui pourraient avoir une incidence significative sur la présentation de l'information financière. Le comité d'audit nomme les évaluateurs de réserves indépendants. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner et approuver les états financiers intermédiaires avant leur publication, ainsi qu'une fois l'an pour examiner les états financiers et le rapport de gestion annuels, la notice annuelle ou le formulaire 40-F et les estimations annuelles des réserves de Suncor, de même que pour recommander l'approbation de ces documents au conseil d'administration. Les auditeurs internes et l'auditeur externe, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., peuvent communiquer en tout temps avec la Société, le comité d'audit et le conseil d'administration.



Mark Little

Président et chef de la direction



Alister Cowan

Chef des finances

Le 23 février 2022

Le rapport suivant présenté par la direction porte sur le contrôle interne de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière (selon la définition précisée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi intitulée *U.S. Securities Exchange Act of 1934*) :

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

1. La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la Société.
2. La direction s'est fondée sur le cadre établi dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Commission Treadway pour procéder à une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.
3. La direction a procédé à une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021 et a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace à cette date. De plus, selon cette appréciation, la direction a établi qu'il n'existait pas de faiblesses significatives du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021. En raison de leurs limitations inhérentes, il est possible que les systèmes de contrôle interne à l'égard de l'information financière ne puissent prévenir ou détecter les anomalies, et même les systèmes réputés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.
4. L'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021 a fait l'objet d'un audit par l'auditeur indépendant, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comme l'indique le rapport de l'auditeur figurant aux présentes.



Mark Little

Président et chef de la direction



Alister Cowan

Chef des finances

Le 23 février 2022

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Suncor Énergie Inc.

Opinions sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Suncor Énergie Inc. (« la Société ») aux 31 décembre 2021 et 2020, des états consolidés connexes du résultat global et des variations des capitaux propres et du tableau consolidé connexe des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2021, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2021, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la Société a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Fondement de l'opinion

La direction de la Société est responsable de ces états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la Société et une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été réalisés conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit présentées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au comité d'audit, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés; et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La présentation des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en présentant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ni sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

Indicateurs de dépréciation ou de reprises liés aux immobilisations corporelles des secteurs Sables pétrolifères et Exploration et production.

Comme l'explique la note 3 m) des états financiers consolidés, lorsque les circonstances indiquent qu'une unité génératrice de trésorerie (une « UGT ») pourrait s'être dépréciée ou qu'une telle dépréciation pourrait avoir fait l'objet d'une reprise, la Société doit comparer la valeur comptable de l'UGT avec sa valeur recouvrable. Chaque trimestre, la Société analyse les indicateurs de dépréciation ou de reprises (les « indicateurs de dépréciation »), comme les fluctuations importantes à la hausse ou à la baisse des volumes de production prévus (ce qui comprend des hypothèses liées aux réserves prouvées et probables de pétrole), des prix des marchandises, des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation (collectivement, les « hypothèses sur les réserves »). Les hypothèses sur les réserves estimées exigent le recours à des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants. La Société fait appel à des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants pour évaluer ses réserves prouvées et probables de pétrole. Au 31 décembre 2021, la valeur comptable du solde des immobilisations corporelles des secteurs Sables pétrolifères et Exploration et production de la Société s'élevait à 55 374 millions de dollars.

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'appréciation d'indicateurs de dépréciation ou de reprises liés aux immobilisations corporelles des secteurs Sables pétrolifères et Exploration et production constituait une question critique de l'audit. Un degré élevé de subjectivité dans l'application de jugements de la part des auditeurs a été nécessaire pour évaluer les hypothèses sur les réserves utilisées par la Société pour effectuer son appréciation.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à la question critique de l'audit. Ceci comprenait des contrôles liés à l'appréciation par la Société des indicateurs de dépréciation, y compris des contrôles liés aux hypothèses sur les réserves. Nous avons évalué les hypothèses sur les réserves de la Société au moyen d'une comparaison entre les réserves prouvées et probables de pétrole de l'exercice à l'étude établies par des évaluateurs externes et les résultats historiques. Nous avons comparé les volumes de production réels, les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement de la Société pour l'exercice à l'étude avec les hypothèses utilisées pour l'évaluation établies par des évaluateurs externes des réserves prouvées et probables de pétrole de l'exercice précédent afin d'apprécier la capacité de la Société à établir des prévisions avec exactitude. Nous avons comparé les estimations des prix des marchandises futurs de la Société avec plusieurs courbes de prix externes du domaine public pour un même cours de référence. Nous avons évalué les compétences, les capacités et l'objectivité des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants auxquelles la Société a fait appel pour réaliser l'évaluation des réserves prouvées et probables de pétrole. Nous avons évalué la méthodologie utilisée par les évaluateurs de réserves qualifiés indépendants pour évaluer les réserves prouvées et probables de pétrole en ce qui concerne la conformité aux normes réglementaires.

Dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie de Fort Hills

Comme l'explique la note 16 des états financiers consolidés, au 31 décembre 2021, la Société a décelé un indicateur de dépréciation à l'égard de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») de Fort Hills et elle a effectué un test de dépréciation pour déterminer sa valeur recouvrable selon la juste valeur diminuée des coûts de cession. La valeur recouvrable estimée de cette UGT comporte de nombreuses hypothèses, y compris les volumes de production, les prix des marchandises (y compris les taux de change), les charges d'exploitation (les « hypothèses liées aux flux de trésorerie prévus ») et le taux d'actualisation.

Nous avons déterminé que l'évaluation de la dépréciation de l'UGT de Fort Hills constituait une question critique de l'audit. Un degré élevé de subjectivité et de jugement de la part des auditeurs a été nécessaire pour évaluer les hypothèses liées aux flux de trésorerie prévus et au taux d'actualisation de la Société puisqu'une variation mineure à ces hypothèses aurait pu avoir une incidence importante sur le calcul de la valeur recouvrable de l'UGT de la Société. Un degré élevé de subjectivité et de jugement de la part des auditeurs a également été nécessaire pour évaluer les réserves prouvées et probables de pétrole évaluées à l'externe qui ont été utilisées pour apprécier les hypothèses liées aux flux de trésorerie prévus de la Société. Par ailleurs, l'évaluation de la dépréciation de l'UGT de Fort Hills a nécessité la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences et connaissances spécialisées.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à la question critique de l'audit. Ceci comprenait des contrôles liés à la détermination par la Société de la valeur recouvrable de l'UGT, y compris des contrôles au titre de la détermination des hypothèses liées aux flux de trésorerie prévus et du taux d'actualisation. Nous avons réalisé des analyses de sensibilité sur les hypothèses liées au taux d'actualisation et aux prix des marchandises prévus pour

évaluer l'incidence de ces hypothèses sur la détermination par la Société de la valeur recouvrable de l'UGT. Nous avons évalué les estimations des prix des marchandises futurs (y compris le taux de change) de la Société au moyen de comparaisons avec plusieurs courbes de prix externes du domaine public pour un même cours de référence. Nous avons évalué les hypothèses liées aux volumes de production et aux charges d'exploitation prévus utilisées lors du test de dépréciation en effectuant une comparaison par rapport aux réserves prouvées et probables de pétrole pour l'exercice à l'étude évaluées par des évaluateurs externes et aux résultats historiques. Nous avons évalué les écarts entre les hypothèses liées aux flux de trésorerie prévus par la direction et les réserves prouvées et probables de pétrole évaluées par des évaluateurs externes en les comparant avec les résultats historiques et les UGT comparables. Nous avons comparé les volumes de production et les charges d'exploitation réels de la Société pour l'exercice à l'étude avec les hypothèses respectives utilisées pour évaluer les réserves prouvées et probables de pétrole évaluées en externe de l'exercice précédent afin d'apprécier la capacité de la Société à établir des prévisions avec exactitude. Nous avons évalué les compétences, les capacités et l'objectivité des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants auxquelles la Société a fait appel pour réaliser l'évaluation des réserves prouvées et probables de pétrole. Nous avons évalué la méthodologie utilisée par les évaluateurs de réserves qualifiés indépendants pour évaluer les réserves prouvées et probables de pétrole en ce qui concerne la conformité aux normes réglementaires. Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés :

- à évaluer le taux d'actualisation de l'UGT de la Société au moyen d'une comparaison des données par rapport à des données de marché publiées pour des entités comparables et à apprécier le taux d'actualisation qui en résulte;
- à évaluer la valeur recouvrable de l'UGT en comparant à des données de marché publiées et des mesures d'évaluation pour des entités comparables.

KPMG A. N. S. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés

Nous agissons à titre d'auditeur de la Société depuis 2019.

Calgary, Canada

Le 23 février 2022

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Notes	2021	2020
Produits des activités ordinaires et autres produits			
Produits d'exploitation, déduction faite des redevances	6	39 132	24 662
Autres produits	7	(31)	390
		39 101	25 052
Charges			
Achats de pétrole brut et de produits		13 791	9 112
Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux ¹⁾	8 et 26	11 366	9 794
Transport et distribution ¹⁾		1 479	1 551
Charge d'amortissement et d'épuisement et pertes de valeur	15 et 16	5 850	9 526
Prospection		47	186
Profit à la cession d'actifs	33	(257)	(16)
Charges financières	9	1 255	996
		33 531	31 149
Résultat avant impôt		5 570	(6 097)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat			
Exigible	10	1 395	(659)
Différé	10 et 16	56	(1 119)
		1 451	(1 778)
Résultat net		4 119	(4 319)
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net:			
Ajustement au titre des écarts de conversion		(63)	(22)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net:			
Gain actuariel (perte actuarielle) des régimes de retraite du personnel, déduction faite de l'impôt		856	(196)
Autres éléments du résultat global		793	(218)
Total du résultat global		4 912	(4 537)
Par action ordinaire (en dollars)			
	11		
Résultat net – de base et dilué		2,77	(2,83)
Dividendes en trésorerie		1,05	1,10

1) Les montants des périodes précédentes ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation des frais de transport et de distribution adoptée pour l'exercice à l'étude. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un montant de 133 M\$ a été reclassé des charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux aux frais de transport et de distribution. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le résultat net.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	2 205	1 885
Créances		4 534	3 157
Stocks	14	4 110	3 617
Impôt sur le résultat à recevoir		128	727
Total de l'actif courant		10 977	9 386
Immobilisations corporelles, montant net	15 à 17, et 33	65 546	68 130
Prospection et évaluation	18	2 226	2 286
Autres actifs	19	1 307	1 277
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	20	3 523	3 328
Actifs d'impôt différé	10	160	209
Total de l'actif		83 739	84 616
Passif et capitaux propres			
Passif courant			
Dette à court terme	21	1 284	3 566
Tranche courante de la dette à long terme	21	231	1 413
Tranche courante des obligations locatives à long terme	21	310	272
Dettes fournisseurs et charges à payer		6 503	4 684
Tranche courante des provisions	24	779	527
Impôt à payer		1 292	87
Total du passif courant		10 399	10 549
Dette à long terme	21	13 989	13 812
Obligations locatives à long terme	21	2 540	2 636
Autres passifs à long terme	22	2 180	2 840
Provisions	24	8 776	10 055
Impôt sur le résultat différé	10 et 16	9 241	8 967
Capitaux propres		36 614	35 757
Total du passif et des capitaux propres		83 739	84 616

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Mark Little
Administrateur

Le 23 février 2022



Patricia M. Bedient
Administratrice

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Notes	2021	2020
Activités d'exploitation			
Résultat net		4 119	(4 319)
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Charge d'amortissement et d'épuisement et pertes de valeur		5 850	9 526
Charge (recouvrement) d'impôt différé	10 et 16	56	(1 119)
Charge de désactualisation	9	304	278
Profit de change latent sur la dette libellée en dollars américains	9	(113)	(312)
Variation de la juste valeur des instruments financiers et des stocks de négociation		(13)	108
Profit à la cession d'actifs	33	(257)	(16)
Perte sur l'extinction d'une dette à long terme	9 et 21	80	—
Rémunération fondée sur des actions		205	(238)
Prospection		-	80
Règlement de passifs liés au démantèlement et à la remise en état		(263)	(231)
Autres		289	119
Diminution (augmentation) du fonds de roulement hors trésorerie	13	1 507	(1 201)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		11 764	2 675
Activités d'investissement			
Dépenses en immobilisations et frais de prospection		(4 555)	(3 926)
Produit de la cession d'actifs	33	335	72
Autres placements et acquisitions		(28)	(113)
Diminution (augmentation) du fonds de roulement hors trésorerie	13	271	(557)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(3 977)	(4 524)
Activités de financement			
(Diminution) augmentation nette de la dette à court terme		(2 256)	1 445
Remboursement sur la dette à long terme	21	(2 451)	—
Émission de titres d'emprunt à long terme		1 423	2 634
Paievements au titre de l'obligation locative		(325)	(335)
Émissions d'actions ordinaires aux termes des régimes d'options sur actions		8	29
Rachat d'actions ordinaires	25	(2 304)	(307)
Distributions liées à une participation ne donnant pas le contrôle		(9)	(10)
Dividendes versés sur les actions ordinaires		(1 550)	(1 670)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(7 464)	1 786
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie			
		323	(63)
Incidence du change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		(3)	(12)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		1 885	1 960
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		2 205	1 885
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêts payés		980	1 028
Impôt sur le résultat (reçu) payé		(532)	695

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars)	Notes	Capital- actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)
Au 31 décembre 2019		25 167	566	899	15 410	42 042	1 531 874
Résultat net		—	—	—	(4 319)	(4 319)	—
Ajustement au titre des écarts de conversion		—	—	(22)	—	(22)	—
Perte actuarielle des régimes de retraite du personnel, déduction faite de l'impôt de 62 \$	23	—	—	—	(196)	(196)	—
Total du résultat global		—	—	(22)	(4 515)	(4 537)	—
Émissions aux termes des régimes d'options sur actions		36	(7)	—	—	29	804
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	25	(124)	—	—	(183)	(307)	(7 527)
Variation du passif au titre des engagements d'achat d'actions	25	65	—	—	103	168	—
Rémunération fondée sur des actions	26	—	32	—	—	32	—
Dividendes versés sur les actions ordinaires		—	—	—	(1 670)	(1 670)	—
Au 31 décembre 2020		25 144	591	877	9 145	35 757	1 525 151
Résultat net		—	—	—	4 119	4 119	—
Ajustement au titre des écarts de conversion		—	—	(63)	—	(63)	—
Gain actuariel des régimes de retraite du personnel, déduction faite de l'impôt de 277 \$	23	—	—	—	856	856	—
Total du résultat global		—	—	(63)	4 975	4 912	—
Émissions aux termes des régimes d'options sur actions		8	—	—	—	8	245
Actions ordinaires ayant fait l'objet d'une renonciation		—	—	—	—	—	(186)
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	25	(1 382)	—	—	(922)	(2 304)	(83 959)
Variation du passif au titre des engagements d'achat d'actions	25	(120)	—	—	(110)	(230)	—
Rémunération fondée sur des actions	26	—	21	—	—	21	—
Dividendes versés sur les actions ordinaires		—	—	—	(1 550)	(1 550)	—
Au 31 décembre 2021		23 650	612	814	11 538	36 614	1 441 251

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. Entité présentant l'information financière et description des activités

Suncor Énergie Inc. (« Suncor » ou la « Société ») est une société d'énergie intégrée dont le siège social se trouve à Calgary (Alberta), au Canada. Les activités de Suncor sont reliées à la mise en valeur, à la production et la valorisation des sables pétrolifères, à la production pétrolière et gazière extracôtière, au raffinage du pétrole au Canada et aux États-Unis, et à son réseau de distribution des ventes au détail et en gros Petro-Canada^{MC} (comprenant la Transcanadienne électrique^{MC}, un réseau pancanadien de bornes de recharge rapide de véhicules électriques). Suncor exploite des ressources pétrolières tout en faisant progresser la transition vers un avenir sobre en carbone en misant sur les énergies et les carburants renouvelables et l'hydrogène. Elle exerce également des activités de négociation de l'énergie axées principalement sur la commercialisation et la négociation de pétrole brut, de gaz naturel, de sous-produits, de produits raffinés et d'électricité. Suncor s'est distinguée pour sa performance et la transparence de ses informations sur l'indice de durabilité Dow Jones, l'indice FTSE4Good et l'indice du CDP. La Société a également intégré l'indice boursier UN Global Compact 100 (Pacte mondial des Nations Unies). Les actions ordinaires de Suncor sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et à la Bourse de New York (la « NYSE ») sous le symbole SU.

L'adresse du siège social de la Société est la suivante : 150 – 6th Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada T2P 3E3.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

En 2021, la Société a révisé la présentation de certaines charges. Ainsi, le poste « Transport » devient le poste « Frais de transport et de distribution ». Elle a aussi reclassé des charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux dans les frais de transport et de distribution afin de mieux refléter la nature de ces charges. Ce changement n'a aucune incidence sur le résultat net, et les chiffres des périodes comparatives ont été retraités de manière à le refléter.

Les méthodes comptables de Suncor sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur pour toutes les périodes visées par les présents états financiers consolidés, lesquels ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 février 2022.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de ce qui est mentionné à la note 3. Les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées de la même façon pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Recours à des estimations, à des hypothèses et à des jugements

Pour préparer en temps opportun des états financiers, la direction doit faire des estimations, élaborer des hypothèses et formuler des jugements. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, lorsque des événements prévus se concrétisent. Les estimations et jugements significatifs utilisés dans la préparation des états financiers consolidés sont mentionnés à la note 4.

3. Sommaire des principales méthodes comptables

a) Périmètre de consolidation

La Société consolide sa participation dans les entités qu'elle contrôle. Le contrôle s'entend du pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités, et est affaire de jugement. Les transactions et les soldes intragroupe sont tous éliminés à la consolidation.

b) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint établi aux termes d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités qui influent le plus sur les rendements de l'entité émettrice sont unanimes. Les partenariats sont classés soit comme une entreprise commune, soit comme une coentreprise. Le classement des partenariats fait appel au jugement. Pour déterminer le classement de ses

partenariats, la Société tient compte des droits et obligations contractuels de chacun des investisseurs et vérifie si la structure juridique du partenariat confère à l'entité des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs.

Lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs d'un partenariat, le partenariat est classé comme une entreprise commune et la quote-part des actifs, passifs, produits et charges des entreprises communes revenant à la Société est incluse dans les états financiers consolidés, sur la base de la consolidation proportionnelle.

Lorsque la Société a des droits sur les actifs nets d'un partenariat, celui-ci est classé comme une coentreprise et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation de la Société est initialement comptabilisée au coût et, par la suite, ajustée pour tenir compte de la quote-part revenant à la Société du bénéfice ou de la perte de la coentreprise, diminution faite des distributions reçues.

c) Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable, mais non le contrôle ou le contrôle conjoint, à l'égard des décisions financières et opérationnelles. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour tenir compte de la variation de la quote-part de la Société dans le résultat net et les autres éléments du résultat global (les « AÉRG ») de l'entité émettrice, diminution faite des distributions reçues, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

d) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle des entités de la Société correspond à la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle appropriée à des taux de change avoisinant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle appropriée aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs non monétaires qui sont évalués en monnaie étrangère au coût historique sont convertis au cours en vigueur à la date de la transaction.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés de la Société, les états financiers de chaque entité sont convertis en dollars canadiens. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits des activités ordinaires et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des taux de change avoisinant les taux de change en vigueur à la date de la transaction sous-jacente. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les AÉRG.

Lorsque la Société ou une de ses entités procède à la sortie de la totalité de sa participation dans un établissement à l'étranger ou qu'il y a perte du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable sur un établissement à l'étranger, le montant cumulé des écarts de conversion relatifs à l'établissement à l'étranger est comptabilisé dans le résultat net.

e) Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires tirés de la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de liquides de gaz naturel, de produits achetés, de produits pétroliers raffinés et d'électricité constituent les ententes contractuelles avec des clients de la Société. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle est transféré au client, conformément aux modalités contractuelles stipulées. Tous les produits d'exploitation sont gagnés à un moment précis et ils sont fondés sur la contrepartie que la Société s'attend à recevoir pour le transfert des marchandises aux clients. Les produits sont habituellement recouverts au cours du mois suivant la livraison, à l'exception des produits des activités ordinaires tirés des ventes d'essence au détail, de diesel et de produits connexes, lesquels sont exigibles au moment de la livraison. Par conséquent, la Société n'ajuste pas la contrepartie au titre de l'incidence d'une composante financement.

Les produits des activités ordinaires tirés de la production de pétrole et de gaz naturel sont constatés après déduction des charges liées aux redevances.

Les résultats des activités internationales menées en vertu des contrats de partage de la production (« CPP ») sont comptabilisés dans les états financiers consolidés en fonction de la participation directe de la Société. Chaque CPP établit les coûts de prospection et de mise en valeur et les charges d'exploitation devant être financés par la Société, de même que les conditions précises selon lesquelles la Société peut, d'une part, récupérer de tels coûts et, d'autre part, participer aux bénéfices tirés de la production. La récupération des coûts se limite normalement à un pourcentage donné de la production de chaque exercice (« pétrole permettant de récupérer les coûts »). Le pétrole permettant de récupérer les coûts restant après que les coûts de Suncor ont été récupérés est appelé pétrole excédentaire et est réparti entre la Société et le gouvernement concerné. Dans l'hypothèse où une récupération est raisonnablement sûre, la quote-part revenant à la Société du pétrole permettant de récupérer les coûts et du pétrole excédentaire est comptabilisée dans les produits des activités ordinaires lorsque la vente d'un produit à un tiers a lieu. Les produits des activités ordinaires comprennent également l'impôt sur le résultat payé au nom de la Société par ses partenaires gouvernementaux.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et ses équivalents sont essentiellement constitués des sommes déposées dans les banques, de dépôts à terme, de certificats de dépôt et de tous les autres placements hautement liquides au moment de l'achat.

g) Stocks

Les stocks de pétrole brut et de produits raffinés, autres que les stocks détenus aux fins de négociation, sont évalués au plus faible du coût, établi selon la méthode du premier entré, premier sorti, et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, les coûts de production directs, les frais généraux directs et la charge d'amortissement et d'épuisement. Les stocks de matières et de fournitures sont évalués au coût moyen ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants.

Les stocks détenus aux fins de négociation sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres produits de chacun des secteurs à présenter auxquels les négociations se rapportent.

h) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs et les passifs connexes sont classés comme étant détenus en vue de la vente si on s'attend à ce que leurs valeurs comptables soient recouvrées dans le cadre d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les pertes de valeur au classement initial de même que les écarts de réévaluation ultérieurs sont comptabilisés dans la charge d'amortissement et d'épuisement et pertes de valeur. Lorsqu'un actif ou un groupe destiné à la vente est cédé, les profits ou les pertes sur la vente sont comptabilisés dans le profit à la cession d'actifs. Les actifs classés comme étant détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

i) Actifs de prospection et d'évaluation

Les frais liés à l'acquisition de biens pétroliers et gaziers non productifs ou de permis d'exploration, de forage de puits d'exploration et les coûts liés à l'évaluation du potentiel commercial des ressources sous-jacentes, y compris les coûts d'emprunt, sont initialement incorporés dans le coût des actifs de prospection et d'évaluation. Certains frais de prospection, y compris les frais liés aux études géologiques, géophysiques et sismiques et à la délimitation des biens d'exploitation de sables pétrolifères, sont imputés aux frais de prospection dès qu'ils sont engagés.

Les actifs de prospection et d'évaluation font l'objet d'un examen sur les plans technique et commercial et d'une revue de la direction en vue de confirmer l'intention de mettre en valeur et d'extraire les ressources sous-jacentes. Si une zone ou un puits d'exploration n'est plus considéré comme commercialement viable, les coûts connexes incorporés à l'actif sont imputés aux frais de prospection.

Lorsque la direction établit avec une certitude raisonnable qu'un actif de prospection et d'évaluation sera mis en valeur, comme le démontrent le classement des réserves prouvées et probables et les autorisations internes et externes appropriées, l'actif est viré aux immobilisations corporelles.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût.

Les coûts liés à l'acquisition de biens pétroliers et gaziers mis en valeur ou productifs et à la mise en valeur des biens pétroliers et gaziers, y compris les frais liés à la réalisation d'études géologiques et géophysiques et au forage de puits de mise en valeur, de même que les coûts liés à la construction et à l'installation d'infrastructures de mise en valeur, comme le matériel de tête de puits, les plateformes de puits, les puits jumelés, les plateformes extracôtières, les structures sous-marines et les coûts liés à la mise hors service d'immobilisations estimés, sont incorporés à l'actif à titre de biens pétroliers et gaziers dans les immobilisations corporelles.

Les coûts liés à la construction, à l'installation et à la mise en service, ou à l'acquisition de matériel de production de pétrole et de gaz naturel, notamment les unités de valorisation des sables pétrolifères, les usines d'extraction, le matériel minier, les installations de traitement, les centrales électriques, les centrales de services publics et tous les actifs liés à l'énergie renouvelable, au raffinage et à la commercialisation, sont incorporés à l'actif à titre d'immobilisations corporelles.

Le coût des opérations de découverte requises pour accéder aux ressources de sables pétrolifères engagé au stade initial de la mise en valeur est incorporé à l'actif à titre de coût de construction de la mine. Les frais de découverte engagés au stade de la production sont passés en charges puisqu'ils se rapportent normalement à la production de la période.

Le coût des inspections, révisions et activités de maintenance majeures planifiées visant à maintenir en état des immobilisations corporelles et à favoriser les activités d'exploitation des exercices futurs est incorporé à l'actif. Les travaux de maintenance planifiés périodiques qui sont effectués à des intervalles plus rapprochés sont comptabilisés dans les charges d'exploitation. Les

remplacements qui n'ont pas lieu dans le cadre d'une inspection, d'une révision ou d'activités de maintenance majeures sont incorporés à l'actif s'il est probable que des avantages économiques futurs seront réalisés par la Société, et la valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée.

Les coûts d'emprunt se rapportant aux actifs dont la construction nécessite plus d'un an sont incorporés dans le coût de l'actif. Les coûts d'emprunt cessent d'être incorporés dans le coût de l'actif lorsque celui-ci se trouve à l'endroit et dans l'état appropriés pour être exploité de la manière prévue, et leur incorporation est suspendue lorsque la construction d'un actif est interrompue pour une période prolongée.

k) Amortissement et épuisement

Les actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas assujettis à l'amortissement, y compris pour épuisement. Une fois que les coûts de ces actifs ont été virés aux immobilisations corporelles à titre de biens pétroliers et gaziers et que la production commerciale a commencé, ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation sur les réserves prouvées mises en valeur, exception faite des coûts associés aux mines de sables pétrolifères, qui sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie de la mine, et des coûts liés à l'acquisition de biens, lesquels sont amortis sur les réserves prouvées.

Les dépenses en immobilisations ne sont pas amorties, et ce, tant que les immobilisations ne sont pas quasi achevées et prêtes pour leur utilisation prévue.

Les coûts liés à la mise en valeur des biens pétroliers et gaziers, exception faite de certains actifs d'exploitation de sables pétrolifères, y compris les coûts liés aux infrastructures spéciales, comme les plateformes de puits et le matériel de tête de puits, sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation sur les réserves prouvées mises en valeur. Une partie de ces coûts peut ne pas être amortie si elle se rapporte à des réserves non mises en valeur. Les coûts liés aux installations extracôtières sont amortis sur les réserves prouvées et probables. Les coûts liés à la mise en valeur et à la construction de mines de sables pétrolifères sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie de la mine.

Les principales composantes des immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue.

Unités de valorisation des sables pétrolifères, usines d'extraction et installations minières	20 à 40 ans
Matériel d'extraction de sables pétrolifères	5 à 15 ans
Installations de traitement des sables pétrolifères <i>in situ</i>	30 ans
Centrales électriques et centrales de services publics	30 à 40 ans
Usines de raffinage et autres installations de traitement	20 à 40 ans
Actifs de commercialisation et autres actifs de distribution	10 à 40 ans

Les coûts liés aux inspections, aux révisions et aux activités de maintenance majeures qui sont incorporés dans le coût de l'actif sont amortis selon le mode linéaire sur la période comprise entre le moment où ont lieu ces activités et le moment où elles auront lieu de nouveau, qui varie de deux à cinq ans.

Les taux d'amortissement et d'épuisement sont revus une fois par année, ou lorsque des événements ou des situations influent sur les coûts incorporés à l'actif, les réserves ou la durée de vie estimative.

Les actifs au titre de droits d'utilisation dans les immobilisations corporelles à titre de contrats de location-financement sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux.

l) Goodwill et autres immobilisations incorporelles

La Société comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables représente le goodwill et est attribué aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les listes de clients, la valeur de la marque et certains frais de logiciels.

Le goodwill et la valeur de la marque ont une durée d'utilité indéterminée et ne sont pas assujettis à l'amortissement. Les listes de clients sont amorties sur leur durée d'utilité prévue, soit de cinq à dix ans. Les frais de logiciels sont amortis sur la durée d'utilité prévue, soit de cinq à six ans. La durée d'utilité prévue des autres immobilisations incorporelles fait l'objet d'une révision annuelle.

m) Dépréciation d'actifs

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation sont examinés chaque trimestre pour vérifier s'il existe des signes de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie utile indéterminée

sont soumis à un test de dépréciation une fois l'an. Les actifs de prospection et d'évaluation sont également soumis à un test de dépréciation immédiatement avant d'être virés aux immobilisations corporelles.

Si des indications de dépréciation existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est établie compte tenu des transactions récentes sur le marché, si ces données sont disponibles, sans quoi un modèle d'évaluation approprié est utilisé. La valeur d'utilité est évaluée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif concerné. Si l'actif ne génère pas de rentrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, le test porte sur l'UGT, soit le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie largement indépendantes de celles provenant des autres actifs ou groupes d'actifs, auquel l'actif appartient. Une perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT sur sa valeur recouvrable.

Pour tous les actifs individuels et les UGT autres que le goodwill, les pertes de valeur peuvent être reprises si des changements ont été apportés aux estimations et jugements ayant servi à déterminer le montant recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Dans ce cas, la valeur comptable de l'UGT ou de l'actif est augmentée à sa valeur recouvrable révisée, laquelle ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été établie, après déduction de la charge d'amortissement et d'épuisement, si aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les pertes de valeur et reprises de pertes de valeur sont comptabilisées au poste « Charge d'amortissement et d'épuisement et pertes de valeur ».

Actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue les pertes de crédit attendues relatives à ses actifs financiers évalués au coût amorti. Les pertes de crédit attendues s'entendent de la différence entre les flux de trésorerie à recevoir par la Société et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale. Dans le cas des créances clients, la Société applique l'approche simplifiée comme l'autorise l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des créances. Pour évaluer les pertes de crédit attendues, les créances clients sont regroupées en fonction du nombre de jours pendant lesquels les créances sont impayées et des évaluations de la notation de crédit interne des clients. Le risque de crédit afférent aux créances à long terme est évalué en fonction de la notation de crédit externe de la contrepartie. Dans le cas des créances à long terme assorties d'un risque de crédit qui n'a pas augmenté de façon importante depuis la date de comptabilisation, la Société évalue la perte de crédit attendue comme étant la perte de crédit attendue pour les 12 mois à venir. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans le résultat net.

n) Provision

La Société constitue une provision lorsqu'elle a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision est constatée au titre des obligations liées au démantèlement et à la remise en état des actifs de prospection et d'évaluation et des immobilisations corporelles de la Société. La provision relative aux obligations de démantèlement et de remise en état est évaluée à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la direction des flux de trésorerie futurs requis pour régler l'obligation actuelle, au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction du crédit. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable de l'actif et amortie sur sa durée d'utilité. La provision est augmentée au fil du temps par l'imputation de montants au poste « Charges financières », les charges réelles étant imputées à l'obligation cumulée. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisés à titre de variation de la provision pour démantèlement et remise en état et des actifs connexes.

o) Impôt sur le résultat

La Société utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Selon cette méthode, l'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte de l'incidence des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture qui devraient s'appliquer aux bénéficiaires imposables des exercices au cours desquels les différences temporaires devraient être recouvrées ou réglées. Les variations de ces soldes sont constatées dans le résultat net ou les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle elles se produisent. Les crédits d'impôt à l'investissement sont portés en diminution des dépenses connexes.

La Société comptabilise l'incidence sur les états financiers d'une position fiscale lorsqu'il est probable, compte tenu de ses mérites techniques, que la position sera confirmée à l'issue de l'audit. La Société évalue toutes les issues possibles et leurs probabilités d'occurrence. Lorsque la Société détermine qu'il est probable qu'elle devra verser un paiement, elle évalue sa charge d'impôt selon sa meilleure estimation du montant d'impôt à payer.

p) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies, des régimes de retraite à cotisations définies et des avantages complémentaires de retraite.

Les coûts des prestations de retraite gagnées par les employés dans le cadre du régime à cotisations définies sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés. Le coût des régimes à prestations définies et des avantages complémentaires de retraite est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, en fonction des salaires actuels et des hypothèses économiques et démographiques les plus probables de la direction. Les prestations de retraite admissibles au cours de l'exercice sont inscrites au poste « Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux ». La charge d'intérêts sur le montant net de l'obligation non capitalisée est comptabilisée dans les charges financières. Les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et virés directement aux résultats non distribués.

Le passif comptabilisé à l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

q) Régimes de rémunération fondée sur des actions

Aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société, une rémunération fondée sur des actions peut être attribuée aux cadres, aux salariés et aux administrateurs non salariés. La rémunération fondée sur des actions est comptabilisée au poste « Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux ».

La rémunération fondée sur des actions dont les paiements sont réglés en trésorerie ou peuvent être réglés en trésorerie ou en actions est comptabilisée comme si elle avait été attribuée dans le cadre de régimes dont les paiements sont réglés en trésorerie. Elle est évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes. Cette charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits, un ajustement correspondant étant inscrit au passif. Lorsque les options sur actions sont rachetées contre trésorerie, les paiements réglés en trésorerie réduisent le passif correspondant. Lorsque les options sur actions sont exercées en échange d'actions ordinaires, la contrepartie payée par le porteur et le passif précédemment comptabilisé relativement aux options sont inscrits dans le capital-actions.

Les options sur actions qui confèrent à leur porteur le droit d'acheter des actions ordinaires sont comptabilisées comme si elles avaient été attribuées dans le cadre de régimes dont les paiements sont réglés en actions. La charge est fondée sur la juste valeur des options au moment de l'attribution, établie au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes, et est comptabilisée sur les périodes d'acquisition des droits aux options respectives. Une hausse correspondante est inscrite au surplus d'apport. La contrepartie versée à la Société à l'exercice des options est portée en diminution du capital-actions, et le montant correspondant inscrit au surplus d'apport est reclassé dans le capital-actions.

r) Instruments financiers

La Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais du résultat global ou au coût amorti. Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à l'état de la situation financière, déduction faite des coûts de transaction, le cas échéant, sauf dans le cas des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Par la suite, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement. La Société classe ses instruments financiers dérivés et certains investissements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances comme des actifs financiers au coût amorti, et les dettes fournisseurs et charges à payer, la dette et les autres passifs à long terme comme des passifs financiers au coût amorti.

Dans les situations où la Société consolide une filiale qui compte d'autres propriétaires détenant une participation ne donnant pas le contrôle et que la filiale a une obligation non discrétionnaire de distribuer, aux propriétaires sans contrôle, un montant en trésorerie calculé selon une formule préétablie, la participation ne donnant pas le contrôle est classée dans les passifs financiers plutôt que dans les capitaux propres, conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. Le passif au titre de la participation ne donnant pas le contrôle est classé en tant que passif au coût amorti et est présenté dans les autres passifs à long terme. Le solde est augmenté pour tenir compte de la charge d'intérêts de la période considérée, selon la méthode des intérêts effectifs, et est diminué pour tenir compte des distributions versées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle.

Dans le cadre de son programme global de gestion des risques, la Société a recours à des instruments financiers dérivés, tels que des contrats physiques ou financiers, à des fins de gestion de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des prix des marchandises et des taux de change. L'incidence sur le résultat net des dérivés utilisés pour gérer un risque donné est constatée dans les autres produits du secteur à présenter visé.

Lorsqu'ils sont utilisés aux fins de transaction, certains contrats de marchandises physiques sont considérés comme des instruments financiers dérivés aux fins comptables. Les contrats de marchandises physiques conclus en vue de la réception ou de la livraison selon les besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou d'utilisation ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés et sont comptabilisés comme des contrats à exécuter.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou d'autres contrats hôtes sont comptabilisés comme des dérivés distincts lorsque les risques et les caractéristiques qui s'y rapportent ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

s) Activités de couverture

La Société peut appliquer la comptabilité de couverture aux contrats qui sont admissibles à la comptabilité de couverture. À la naissance d'une relation de couverture, la Société prépare la documentation nécessaire pour satisfaire aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture. Les instruments désignés comme couvertures sont évalués à chaque date de clôture afin d'établir si la relation entre le dérivé et l'élément couvert sous-jacent remplit les objectifs de la Société en matière de gestion de son exposition aux risques financiers et non financiers.

Lorsque l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé et de la juste valeur de l'élément couvert sous-jacent sont portées au résultat net. Lorsque l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est d'abord comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis passée en résultat net lorsque l'élément couvert est réalisé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie est aussitôt comptabilisée en résultat net. Les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme élément d'une couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie sont constatées au même poste que l'élément couvert sous-jacent.

La Société n'a appliqué la comptabilité de couverture à aucun de ses instruments financiers dérivés pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020.

t) Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en diminution des capitaux propres, déduction faite des incidences fiscales. Lorsque la Société rachète ses propres actions ordinaires, la valeur comptable moyenne des actions rachetées est portée en diminution du capital-actions. L'excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable moyenne est comptabilisé en tant que diminution des résultats non distribués. Les actions sont annulées au rachat.

u) Distributions de dividendes

Les dividendes versés sur les actions ordinaires sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration de la Société.

v) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des actions ordinaires liées aux régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. Comme ces attributions peuvent être échangées contre des actions ordinaires de la Société, elles sont considérées comme potentiellement dilutives et sont prises en compte dans le calcul du résultat net dilué par action de la Société si, pour la période, elles ont un effet dilutif.

w) Obligations au titre des émissions

Les obligations au titre des émissions sont évaluées au coût moyen pondéré par unité d'émission devant être engagé pour éteindre l'obligation au cours de la période de conformité et sont comptabilisées dans les charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux ou les achats dans la période au cours de laquelle les émissions sont produites.

Les achats de droits d'émission sont comptabilisés au poste « Autres actifs » à l'état de la situation financière et évalués au coût historique. Les droits d'émission obtenus par voie de subvention sont comptabilisés au montant nominal.

x) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société doit apprécier si celui-ci est ou contient un contrat de location selon qu'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

À la date de début du contrat de location, la Société doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au montant initial de l'obligation locative ajusté pour tout paiement au titre du contrat de location versé à la date de début ou avant cette date, majoré, le cas échéant, des coûts directs initiaux engagés et des coûts estimés pour démanteler et enlever l'actif sous-jacent ou pour remettre en état l'actif sous-jacent sur le site, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs sont amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. Un jugement est exercé afin de déterminer la durée des contrats de location pour lesquels il existe une option de renouvellement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de

consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Par ailleurs, les actifs au titre de droits d'utilisation peuvent être diminués des pertes de valeur ou ajustés pour refléter certaines réévaluations de l'obligation locative.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives au titre des contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois. Les paiements de loyers sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés sur la durée du contrat de location. En outre, la Société a comptabilisé chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative en ce qui a trait aux réservoirs de stockage de pétrole brut.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes et les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux.

Les sorties de trésorerie se rapportant au principal de l'obligation locative sont présentées dans les activités de financement et celles se rapportant à la charge d'intérêts sur l'obligation locative sont présentées dans les activités d'exploitation du tableau des flux de trésorerie. Les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et les paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative sont présentés dans les activités d'exploitation du tableau des flux de trésorerie.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs. Elle est réévaluée s'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant de la variation d'un indice ou d'un taux, s'il y a un changement dans l'estimation de la Société des sommes à payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou si la Société revoit sa décision d'exercer ou non une option d'achat, de prolongation ou de résiliation du contrat de location. Lorsque l'obligation locative est réévaluée de cette façon, un ajustement équivalent est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé dans le résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

La Société détient des contrats de location visant des réservoirs de stockage, des pipelines, des wagons, des navires, des immeubles, des terrains et de l'équipement mobile utilisés à des fins de production, de stockage et de transport de pétrole brut et de produits connexes.

y) Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsque la Société a l'assurance raisonnable qu'elle respecte les conditions pertinentes d'attribution de la subvention et que celle-ci sera obtenue. La Société comptabilise les subventions qui compensent les charges qu'elle engage en diminution de l'élément des états financiers qu'elle vise à compenser, ou dans les autres produits si l'attribution est comptabilisée dans une période différente de celle au cours de laquelle la transaction sous-jacente a été réalisée.

4. Principales estimations comptables et jugements importants

Pour préparer des états financiers conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des jugements qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits, des charges, des profits et des pertes, ainsi que sur les informations à fournir sur les éventualités. Ces estimations et jugements peuvent changer selon les résultats et de nouvelles informations disponibles.

COVID-19

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la flambée de COVID-19 constituait une urgence de santé publique de portée internationale et, le 10 mars 2020, elle a déclaré que l'épidémie avait atteint le stade de pandémie. Des mesures ont été prises à l'échelle planétaire pour freiner la propagation de la COVID-19, dont des restrictions de voyage, des quarantaines dans certaines régions et la fermeture obligatoire de certains lieux publics et types d'entreprises. Ces mesures ont perturbé et pourraient continuer de perturber les activités commerciales et accentuent grandement l'incertitude économique; en effet, la variation de la demande de marchandises entraîne une volatilité des prix et des taux de change ainsi qu'une diminution des taux d'intérêt à long terme. Nos activités et notre entreprise sont particulièrement sensibles à une réduction de la demande et des prix des produits qui sont étroitement liés à la performance financière de Suncor, dont le pétrole brut, les produits pétroliers raffinés (comme le carburéacteur et l'essence), le gaz naturel et l'électricité. Les estimations de la direction tiennent compte des répercussions directes et indirectes potentielles de la volatilité économique, et nos résultats reflètent les hypothèses formulées à la clôture de la période, tout écart important étant expliqué dans la note pertinente afférente aux états financiers.

La pandémie de COVID-19 est une situation qui ne cesse d'évoluer et qui devrait continuer d'avoir des répercussions profondes sur notre contexte commercial, nos activités et notre situation financière. La direction ne peut estimer avec une certitude

raisonnable la durée ou la gravité de cette pandémie, ni l'ampleur de l'incidence que les bouleversements qu'elle entraîne aura sur nos états consolidés du résultat global, nos états consolidés de la situation financière et nos tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Changement climatique

La lutte contre les changements climatiques et la transition vers une économie sobre en carbone, soit des sources à base de carbone aux énergies de remplacement, ont été prises en compte lors de l'établissement des états financiers consolidés. Ces éléments pourraient avoir une incidence importante sur les montants actuellement présentés à l'égard des actifs et passifs de la Société ci-après ainsi que sur les actifs et passifs similaires qui pourraient être comptabilisés dans le futur.

Les éléments des états financiers qui nécessitent la formulation d'estimations et de jugements importants sont décrits ci-après.

Réserves de pétrole et de gaz

L'estimation des réserves de pétrole et de gaz de la Société est prise en compte lors de l'évaluation de la charge d'amortissement et d'épuisement et pertes de valeur et des charges de démantèlement et de remise en état. L'estimation des réserves est un processus intrinsèquement complexe qui repose sur l'exercice d'un jugement professionnel. Toutes les réserves ont été évaluées en date du 31 décembre 2021 par des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants. Les estimations des réserves de pétrole et de gaz sont fondées sur une série de facteurs géologiques, techniques et économiques, notamment sur les taux de production futurs prévus, les projections des prix des marchandises, les données techniques et le montant et le calendrier des dépenses futures, qui sont tous soumis à des incertitudes. Les estimations tiennent compte de la conjoncture du marché et de la réglementation en vigueur au 31 décembre 2021, lesquelles pourraient être considérablement différentes à d'autres moments de l'exercice ou de périodes ultérieures. Des changements dans les conditions de marché, la réglementation et les hypothèses de même que les changements climatiques et la demande mondiale en énergie en constante évolution et le développement mondial de sources d'énergie de remplacement ne provenant pas de combustibles fossiles peuvent avoir une incidence significative sur l'estimation des réserves nettes. Le moment où les marchés mondiaux de l'énergie passeront des sources à base de carbone aux énergies de remplacement est très incertain.

Activités pétrolières et gazières

L'exercice du jugement est nécessaire lorsque la Société détermine la nature des activités pétrolières et gazières et les désigne comme étant des activités de prospection, d'évaluation, de mise en valeur ou de production et lorsqu'elle détermine si elle doit passer en charges ou inscrire à l'actif les coûts de ces activités.

Frais de prospection et d'évaluation

Certains frais de prospection et d'évaluation sont initialement incorporés à l'actif dans le but d'établir des réserves viables sur le plan commercial. La Société doit poser des jugements à l'égard d'événements ou de circonstances futurs et fait des estimations dans le but d'évaluer la viabilité sur le plan économique de l'extraction des ressources sous-jacentes. Les frais font l'objet d'un examen sur les plans technique et commercial et d'une revue de la direction en vue de confirmer l'intention de mettre en valeur le projet. Le taux de succès des forages ou les changements concernant les données économiques du projet, les quantités de ressources, les techniques de production prévues, les coûts de production et les dépenses en immobilisations requises sont des jugements importants dans le cadre de cette confirmation. La détermination du moment auquel ces frais doivent être reclassés dans les immobilisations corporelles relève du jugement de la direction et tient compte de plusieurs facteurs, notamment l'existence de réserves, l'obtention des autorisations nécessaires auprès des organismes de réglementation, les partenaires et le processus d'autorisation interne des projets de la Société.

Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

Une UGT est le plus petit groupe d'actifs intégrés qui génèrent des rentrées de trésorerie identifiables largement indépendantes des rentrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le regroupement des actifs en UGT nécessite une part importante de jugement et d'interprétation en ce qui a trait au degré d'intégration des actifs, à l'existence de marchés actifs, au degré de similitude de l'exposition aux risques de marché, aux infrastructures partagées et à la façon dont la direction surveille les activités.

Dépréciation d'actifs et reprises

La direction exerce son jugement pour évaluer l'existence d'indicateurs de dépréciation d'actifs ou de reprises en fonction de nombreux facteurs internes et externes.

La valeur recouvrable des UGT et des actifs individuels est fondée sur la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Les principales estimations retenues par la Société pour déterminer la valeur recouvrable comprennent habituellement les prix futurs estimatifs des marchandises, les taux d'actualisation, les volumes de production prévus, les charges d'exploitation et frais de mise en valeur futurs, l'impôt sur le résultat et les marges de raffinage. Pour déterminer la valeur recouvrable, la direction peut également avoir à poser des jugements quant à la probabilité que survienne

un événement futur. Des changements apportés à ces estimations et jugements influenceront sur les montants recouvrables des UGT et des actifs individuels et pourraient donner lieu à un ajustement significatif de leur valeur comptable. De plus, les changements climatiques et la demande mondiale en énergie en constante évolution et le développement mondial de sources d'énergie de remplacement ne provenant pas de combustibles fossiles pourraient changer les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable et pourraient avoir une incidence sur la valeur comptable et la durée d'utilité des actifs connexes. Le moment où les marchés mondiaux de l'énergie passeront des sources à base de carbone aux énergies de remplacement est très incertain.

Coûts liés au démantèlement et à la remise en état

La Société constate des passifs liés au démantèlement et à la remise en état des actifs de prospection et d'évaluation et des immobilisations corporelles, en fonction des coûts futurs estimatifs de démantèlement et de remise en état. La direction exerce son jugement pour évaluer l'existence et l'étendue des obligations de la Société en matière de démantèlement et de remise en état, ainsi que la méthode prévue pour la remise en état, à la fin de chaque période. La direction exerce également son jugement afin de déterminer si la nature des activités exercées est liée aux activités de démantèlement et de remise en état ou à ses activités d'exploitation normales.

Les coûts réels sont incertains, et les estimations peuvent varier par suite de modifications apportées aux lois et aux règlements relatifs à l'utilisation de certaines technologies, de l'émergence d'une nouvelle technologie, de l'expérience d'exploitation, des prix, et des plans de fermeture. Le calendrier estimatif du démantèlement et de la remise en état futurs peut changer en raison de certains facteurs, y compris la durée de vie des réserves. Les changements d'estimations des coûts futurs attendus, des taux d'actualisation et du moment du démantèlement ainsi que les changements d'hypothèses sur l'inflation peuvent avoir une incidence significative sur les montants présentés. Par ailleurs, les changements climatiques et la demande mondiale en énergie en constante évolution et le développement mondial de sources d'énergie de remplacement ne provenant pas de combustibles fossiles pourraient changer les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur comptable des passifs. Le moment où les marchés mondiaux de l'énergie passeront des sources à base de carbone aux énergies de remplacement est très incertain.

Avantages sociaux futurs

La Société offre des avantages à ses employés, notamment des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des avantages complémentaires de retraite reçus par les employés est estimé selon des méthodes d'évaluation actuarielle qui reposent sur l'exercice du jugement professionnel. Les estimations généralement formulées pour calculer ces montants comprennent, selon le cas, le taux de roulement du personnel, le coût des réclamations futures, les taux d'actualisation, les niveaux des salaires et des avantages futurs, le rendement des actifs des régimes, les taux de mortalité et les frais médicaux futurs. Une modification de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les montants présentés.

Autres provisions

La détermination des autres provisions, y compris, sans s'y limiter, les provisions pour litiges en matière de redevances, pour contrats déficitaires, pour litiges et pour obligations implicites, est un processus complexe qui implique une part de jugement au sujet des résultats des événements futurs, de l'interprétation des lois et règlements, des estimations du calendrier et des montants de flux de trésorerie futurs prévus, et des taux d'actualisation.

Impôt sur le résultat

La direction évalue ses positions fiscales annuellement ou lorsque les circonstances l'exigent, ce qui fait appel au jugement et pourrait donner lieu à différentes interprétations des lois fiscales applicables. La Société comptabilise une charge d'impôt lorsqu'un paiement aux autorités fiscales est considéré comme probable. Cependant, les résultats des audits, des réévaluations et des changements d'interprétation des normes peuvent entraîner un changement de ces positions et une éventuelle augmentation ou diminution significative des actifs, des passifs et du résultat net de la Société.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les différences temporaires déductibles seront recouvrées dans un avenir prévisible. Un écart important entre les bénéfices imposables futurs et l'application des réglementations fiscales en vigueur dans chaque territoire et les prévisions de la Société à cet égard pourrait nuire à la capacité de la Société de réaliser le montant de l'actif d'impôt différé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporaires imposables qui s'inverseront et donneront lieu à une sortie de trésorerie pour payer les autorités fiscales. La Société constate une provision pour le montant qui devrait être payé, ce qui nécessite l'exercice du jugement quant au résultat final. Une modification du jugement de la Société concernant la probabilité d'une sortie de trésorerie future ou l'estimation du montant du règlement prévu, l'échéance des reversements et l'évolution des réglementations fiscales dans les territoires où la Société exerce ses activités pourrait avoir une incidence sur les passifs d'impôt différé.

5. Nouvelles normes IFRS

Prises de position comptables récemment publiées

Les normes, modifications et interprétations publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur à la date d'autorisation des états financiers consolidés de la Société et qui peuvent avoir une incidence sur les informations à fournir et sur la situation financière de la Société, sont présentées ci-dessous. La Société a l'intention d'adopter ces normes, modifications et interprétations, s'il y a lieu, au moment de leur entrée en vigueur.

Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction*. Ces modifications limitent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation initiale de sorte qu'elle ne s'applique pas aux transactions qui donnent lieu à des montants égaux de différences temporaires compensatoires. Les modifications s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2023, leur adoption anticipée étant toutefois permise. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence importante sur les états financiers consolidés à la suite de leur première application.

Définition des estimations comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 8, *Définition des estimations comptables*. Les modifications présentent une définition des estimations comptables et comportent d'autres modifications visant à aider une entité à faire la distinction entre des changements d'estimations comptables et des changements de méthodes comptables. Les modifications s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2023, leur adoption anticipée étant toutefois permise. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence importante sur les états financiers consolidés à la suite de leur première application.

6. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels de la Société sont présentés en fonction de la nature de leurs produits et de leurs services et de la responsabilité de la direction. Les activités d'exploitation de chacun des secteurs sont résumées ci-dessous :

- Le secteur Sables pétrolifères regroupe les activités en propriété exclusive de la Société liées aux sables pétrolifères de l'Athabasca, en Alberta visant à explorer, à mettre en valeur et à produire du bitume, du pétrole brut synthétique et des produits connexes, grâce à la récupération et à la valorisation du bitume provenant d'installations minières et *in situ*. Ce secteur comprend aussi la participation conjointe de la Société dans l'entreprise commune d'exploitation minière et de valorisation de sables pétrolifères Syncrude et la participation conjointe de la Société dans le partenariat Fort Hills, de même que la commercialisation, l'approvisionnement et le transport de pétrole brut, de gaz naturel, d'électricité et de sous-produits et la gestion des risques connexes. Les secteurs opérationnels relatifs aux activités minières, aux activités *in situ*, à Fort Hills et à Syncrude ont été regroupés en un seul secteur à présenter (Sables pétrolifères), en raison de la similitude des activités, y compris la production de bitume, et de la zone géographique et du contexte réglementaire unique où elles sont exercées.
- Le secteur Exploration et production (« E&P ») regroupe les activités extracôtières sur la côte Est du Canada qui comprennent les participations dans les champs pétrolifères Hibernia, Terra Nova, White Rose et Hebron; les activités de prospection et de production de pétrole brut et de gaz naturel des zones de mise en valeur de Buzzard et de Golden Eagle (la Société ayant vendu cette dernière en 2021 – se reporter à la note 33) au Royaume-Uni (R.-U.); les activités de prospection et de production de pétrole brut et de gaz naturel à Oda et la mise en valeur du champ Fenja en Norvège, ainsi que la commercialisation de pétrole brut et de gaz naturel et la gestion des risques connexes.
- Le secteur Raffinage et commercialisation regroupe les activités de raffinage de produits tirés du pétrole brut et les activités de distribution, de commercialisation et de transport des produits raffinés et pétrochimiques et d'autres produits achetés par l'intermédiaire des réseaux de vente au détail et en gros au Canada et aux États-Unis (É.-U.), et la gestion des risques connexes. Ce secteur comprend également la négociation de pétrole brut, de gaz naturel et d'électricité.

La Société comptabilise dans le secteur Siège social et éliminations les activités qui ne peuvent pas être directement attribuées à un secteur opérationnel donné. Ce secteur comprend les projets d'énergie renouvelable comme les centrales éoliennes de Chin Chute et de Magrath en Alberta, de SunBridge en Saskatchewan et d'Adelaide en Ontario, le développement du projet de parc éolien Forty Mile en Alberta de même que d'autres participations dans des projets de conversion de déchets en biocarburants, de produits chimiques et de capture du carbone.

Les ventes intersectorielles de pétrole brut et de gaz naturel sont comptabilisées aux valeurs de marché et portées, pour la présentation de l'information sectorielle, dans les produits des activités ordinaires du secteur faisant le transfert et dans les charges du secteur recevant le transfert. Les soldes intersectoriels sont éliminés à la consolidation. Les profits intersectoriels ne sont comptabilisés qu'une fois que le produit auquel ils se rapportent a été vendu aux tiers.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Sables pétrolifères		Exploration et production		Raffinage et commercialisation		Siège social et éliminations		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produits des activités ordinaires et autres produits										
Produits bruts	15 319	7 792	2 978	1 899	22 808	15 180	28	29	41 133	24 900
Produits intersectoriels	4 601	2 825	—	—	107	92	(4 708)	(2 917)	—	—
Moins les redevances	(1 523)	(95)	(478)	(143)	—	—	—	—	(2 001)	(238)
Produits d'exploitation, déduction faite des redevances	18 397	10 522	2 500	1 756	22 915	15 272	(4 680)	(2 888)	39 132	24 662
Autres produits (pertes)	6	298	17	54	(50)	48	(4)	(10)	(31)	390
	18 403	10 820	2 517	1 810	22 865	15 320	(4 684)	(2 898)	39 101	25 052
Charges										
Achats de pétrole brut et de produits	1 444	844	—	—	16 807	11 243	(4 460)	(2 975)	13 791	9 112
Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux ¹⁾	8 056	7 169	429	476	2 019	1 759	862	390	11 366	9 794
Transport et distribution ¹⁾	1 126	1 223	112	100	282	271	(41)	(43)	1 479	1 551
Charge d'amortissement et d'épuisement et pertes de valeur	4 585	6 430	324	2 147	853	867	88	82	5 850	9 526
Prospection	12	57	35	129	—	—	—	—	47	186
(Profit) perte à la cession d'actifs	(4)	(1)	(227)	—	(19)	(24)	(7)	9	(257)	(16)
Charges financières	359	336	53	47	56	37	787	576	1 255	996
	15 578	16 058	726	2 899	19 998	14 153	(2 771)	(1 961)	33 531	31 149
Résultat avant impôt	2 825	(5 238)	1 791	(1 089)	2 867	1 167	(1 913)	(937)	5 570	(6 097)
Charges (recouvrement) d'impôt sur le résultat										
Exigible	729	(645)	473	64	576	325	(383)	(403)	1 395	(659)
Différé	(51)	(797)	33	(321)	113	(24)	(39)	23	56	(1 119)
	678	(1 442)	506	(257)	689	301	(422)	(380)	1 451	(1 778)
Résultat net	2 147	(3 796)	1 285	(832)	2 178	866	(1 491)	(557)	4 119	(4 319)
Dépenses en immobilisations et frais de prospection	3 168	2 736	270	489	825	515	292	186	4 555	3 926

1) Les montants des périodes précédentes du secteur Raffinage et commercialisation ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation des frais de transport et de distribution adoptée pour l'exercice à l'étude. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un montant de 133 M\$ a été reclassé des charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux aux frais de transport et de distribution. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le résultat net.

Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et des produits intersectoriels

La Société tire des produits des activités ordinaires principalement du transfert de biens, à un moment précis, pour les principales catégories de marchandises, les sources de produits des activités ordinaires et les régions géographiques suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2021			2020		
	Amérique du Nord	International	Total	Amérique du Nord	International	Total
Sables pétrolifères						
Pétrole brut synthétique et diesel	14 452	—	14 452	8 574	—	8 574
Bitume	5 468	—	5 468	2 043	—	2 043
	19 920	—	19 920	10 617	—	10 617
Exploration et production						
Pétrole brut et liquides de gaz naturel	1 709	1 257	2 966	1 089	806	1 895
Gaz naturel	—	12	12	—	4	4
	1 709	1 269	2 978	1 089	810	1 899
Raffinage et commercialisation						
Essence	9 983	—	9 983	6 585	—	6 585
Distillat	9 832	—	9 832	6 525	—	6 525
Autres	3 100	—	3 100	2 162	—	2 162
	22 915	—	22 915	15 272	—	15 272
Siège social et éliminations	(4 680)	—	(4 680)	(2 888)	—	(2 888)
Total des produits bruts des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	39 864	1 269	41 133	24 090	810	24 900

Informations géographiques

Produits d'exploitation, déduction faite des redevances

(en millions de dollars)	2021	2020
Canada	32 286	20 588
États-Unis	5 818	3 312
Autres pays	1 028	762
	39 132	24 662

Actifs non courants¹⁾

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Canada	68 900	71 040
États-Unis	2 020	1 856
Autres pays	1 682	2 125
	72 602	75 021

1) Exclut les actifs d'impôt différé.

7. Autres produits

Les autres produits se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	2021	2020
Activités de négociation de l'énergie		
Profits comptabilisés en résultat net	43	126
Pertes à l'évaluation des stocks	(10)	(25)
Gestion du risque lié au prix des marchandises à court terme	(198)	49
Produit financier et produits d'intérêts	64	94
Produit d'assurance ¹⁾	69	96
Autres	1	50
	(31)	390

1) Les données pour 2021 comprennent les produits d'assurance liés aux interruptions à MacKay River et aux installations d'extraction secondaire de l'usine de base du secteur Sables pétrolifères, et les données pour 2020 comprennent les produits d'assurance liés à MacKay River, tous deux dans le secteur Sables pétrolifères.

8. Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux

Les charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	2021	2020
Services contractuels ¹⁾	4 090	4 165
Charge liée au personnel ¹⁾	3 884	2 813
Matériaux	880	951
Énergie	1 500	1 113
Location d'équipement et baux	418	361
Déplacements, marketing et autres ²⁾	594	391
	11 366	9 794

1) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a engagé des coûts de 8,6 G\$ au titre de services contractuels et de la charge liée au personnel (7,5 G\$ en 2020). De ce montant, une tranche de 8,0 G\$ (7,0 G\$ en 2020) a été inscrite au poste « Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux » et une tranche de 0,6 G\$ a été inscrite dans les immobilisations corporelles (0,5 G\$ en 2020). La charge liée au personnel comprend les salaires, les avantages et la rémunération fondée sur des actions.

2) Les montants des périodes précédentes ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation des frais de transport et de distribution adoptée pour l'exercice à l'étude. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un montant de 133 M\$ a été reclassé des charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux aux frais de transport et de distribution. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le résultat net.

9. Charges financières

Les charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	2021	2020
Intérêts sur la dette	834	884
Intérêts sur les obligations locatives	161	166
Intérêts incorporés à l'actif, au taux de 5,0 % (4,8 % en 2020)	(144)	(120)
Charge d'intérêts	851	930
Intérêts sur le passif au titre du partenariat	51	52
Intérêts liés aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite	59	54
Charge de désactualisation	304	278
Profit de change sur la dette libellée en dollars américains	(113)	(312)
Écarts de change liés aux activités d'exploitation et autres	23	(6)
Perte sur l'extinction d'une dette à long terme	80	—
	1 255	996

10. Impôt sur le résultat

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars)	2021	2020
Impôt exigible		
Exercice écoulé	1 353	(650)
Ajustements de l'impôt exigible d'exercices précédents	42	(9)
Impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	29	(973)
Ajustements relatifs à l'impôt différé d'exercices précédents	23	(52)
Modifications des taux d'impôt et des lois fiscales	8	(106)
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	(4)	12
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 451	(1 778)

Rapprochement du taux d'imposition effectif

La charge d'impôt sur le résultat a été calculée selon un taux d'imposition effectif qui diffère du taux d'impôt prévu par la loi. Un rapprochement est présenté ci-dessous :

(en millions de dollars)	2021	2020
Résultat avant impôt	5 570	(6 097)
Taux d'impôt prévu par la loi canadienne	24,24 %	24,96 %
Impôt prévu par la loi	1 350	(1 522)
Ajouter (déduire) l'incidence fiscale des éléments suivants :		
Partie non imposable des gains en capital	(12)	(45)
Rémunération fondée sur des actions et autres éléments permanents	3	7
Cotisations et ajustements	65	(58)
Incidence des modifications des taux d'impôt et des lois fiscales	8	(173)
Partie non imposable des cessions	(66)	—
Écart du taux d'impôt étranger	111	3
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	(4)	12
Autres	(4)	(2)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 451	(1 778)
Taux d'impôt effectif	26,1 %	29,2 %

Soldes d'impôt différé

Les principales composantes des (actifs) passifs d'impôt différé et de la charge (du produit) d'impôt différé de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Charge (recouvrement) d'impôt différé		Passif (actif) d'impôt différé	
	2021	2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Immobilisations corporelles	(260)	(1 084)	11 477	11 963
Provision pour démantèlement et remise en état	141	21	(1 936)	(2 304)
Régimes de retraite du personnel	(142)	34	(470)	(605)
Pertes fiscales reportées en avant	161	(20)	(15)	(176)
Autres	156	(70)	25	(120)
Charge (recouvrement) et passif d'impôt différé, montant net	56	(1 119)	9 081	8 758

Variations des soldes d'impôt différé

(en millions de dollars)	2021	2020
Passif d'impôt différé, montant net, à l'ouverture de l'exercice	8 758	9 967
Montant comptabilisé dans la charge (le recouvrement) d'impôt différé	56	(1 119)
Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	277	(62)
Écart de conversion, acquisition et autres éléments	(10)	(28)
Passif d'impôt différé, montant net, à la clôture de l'exercice	9 081	8 758

Soldes d'impôt différé inclus dans les capitaux propres

(en millions de dollars)	2021	2020
Impôt différé inclus dans les autres éléments du résultat global		
Gain actuariel (perte actuarielle) des régimes de retraite du personnel	277	(62)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt comptabilisé(e) en capitaux propres	277	(62)

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les reports en avant de pertes fiscales dans la mesure où la réalisation de l'avantage fiscal connexe est probable compte tenu des bénéfices futurs estimatifs. Suncor a omis de comptabiliser un actif d'impôt différé de 74 M\$ (78 M\$ en 2020) pour des pertes en capital de 606 M\$ (640 M\$ en 2020) découlant de pertes de change latentes liées à la dette libellée en dollars américains, car ces pertes ne pourront être utilisées que si des gains en capital sont réalisés dans l'avenir.

Aucun impôt différé n'a été constaté au 31 décembre 2021 à l'égard des résultats nets non rapatriés liés à des filiales à l'étranger, car la Société est en mesure de contrôler le moment et le montant de ces distributions et elle ne prévoit pas de charge d'impôt au titre des distributions futures.

11. Résultat par action ordinaire

(en millions de dollars)	2021	2020
Résultat net	4 119	(4 319)
<hr/>		
(en millions d'actions ordinaires)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	1 488	1 526
<hr/>		
Titres dilutifs		
Effet des options sur actions	1	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – résultat dilué	1 489	1 526
<hr/>		
(en dollars par action ordinaire)		
Résultat de base et dilué par action	2,77	(2,83)

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Trésorerie	1 971	1 523
Équivalents de trésorerie	234	362
	2 205	1 885

13. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

(L'augmentation) la diminution du fonds de roulement hors trésorerie est composée de ce qui suit :

(en millions de dollars)	2021	2020
Créances	(1 324)	954
Stocks	(551)	121
Dettes fournisseurs et charges à payer ¹⁾	1 588	(1 605)
Tranche courante des provisions ¹⁾	235	122
Impôt à payer (montant net) ²⁾	1 830	(1 350)
	1 778	(1 758)
<hr/>		
Attribuable aux :		
Activités d'exploitation	1 507	(1 201)
Activités d'investissement	271	(557)
	1 778	(1 758)

1) Les montants de la période précédente ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un montant de 133 M\$ a été reclassé des dettes fournisseurs et charges à payer à la tranche courante des provisions. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le fonds de roulement hors trésorerie.

2) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'augmentation de l'impôt à payer était liée essentiellement à la charge d'impôt exigible pour 2021 de la Société, qui est payable au début de 2022.

Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

(en millions de dollars)	Dette à court terme	Tranche courante des obligations locatives à long terme	Obligations locatives à long terme	Tranche courante de la dette à long terme	Dette à long terme	Passif au titre du partenariat	Dividendes à payer
Au 31 décembre 2019	2 155	310	2 621	—	12 884	455	—
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement :							
Émission de papier commercial, montant net	1 445	—	—	—	—	—	—
Produit brut de l'émission de titres de créance à long terme	—	—	—	—	2 651	—	—
Frais d'émission de titres de créance	—	—	—	—	(17)	—	—
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	—	—	—	—	—	(1 670)
Paiements au titre de l'obligation locative	—	(335)	—	—	—	—	—
Distributions à la participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	(10)	—
Variations hors trésorerie :							
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	—	—	—	—	—	—	1 670
Profits de change latents	(34)	—	—	(20)	(258)	—	—
Reclassement de titres de créance	—	—	—	1 433	(1 433)	—	—
Reclassement d'obligations locatives	—	297	(297)	—	—	—	—
Frais de financement différés	—	—	—	—	(15)	—	—
Nouvelle appréciation du passif au titre du partenariat	—	—	—	—	—	(9)	—
Nouveaux contrats de location	—	—	312	—	—	—	—
Au 31 décembre 2020	3 566	272	2 636	1 413	13 812	436	—

(en millions de dollars)	Dettes à court terme	Tranche courante des obligations locatives à long terme	Obligations locatives à long terme	Tranche courante de la dette à long terme	Dettes à long terme	Passif au titre du partenariat	Dividendes à payer
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement :							
Diminution du papier commercial	(2 256)	—	—	—	—	—	—
Produit brut de l'émission de titres de créance à long terme	—	—	—	—	1 446	—	—
Frais d'émission de titres de créance	—	—	—	—	(23)	—	—
Remboursement sur la dette à long terme	—	—	—	(2 451)	—	—	—
Perte sur l'extinction d'une dette à long terme	—	—	—	80	—	—	—
(Profits) pertes de change réalisé(e)s	(79)	—	—	128	—	—	—
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	—	—	—	—	—	1 550
Paiements de montants dus au titre d'obligations locatives	—	(325)	—	—	—	—	—
Distributions à la participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	(9)	—
Autres	—	—	—	25	—	—	—
Variations hors trésorerie :							
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	—	—	—	—	—	—	(1 550)
Pertes (profits) de change latent(e)s	53	—	—	(47)	(168)	—	—
Reclassement de titres de créance	—	—	—	1 083	(1 083)	—	—
Décomptabilisation de contrats de location	—	—	(41)	—	—	—	—
Reclassement d'obligations locatives	—	363	(363)	—	—	—	—
Frais de financement différés	—	—	—	—	5	—	—
Nouvelles obligations locatives	—	—	308	—	—	—	—
Au 31 décembre 2021	1 284	310	2 540	231	13 989	427	—

14. Stocks

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Pétrole brut ¹⁾	1 501	1 429
Produits raffinés	1 820	1 322
Matières, fournitures et marchandises	789	866
	4 110	3 617

1) Comprend un montant de 110 M\$ au titre des stocks détenus aux fins de négociation (154 M\$ en 2020), lesquels sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, d'après des données d'évaluation de la juste valeur de niveau 1 et de niveau 2.

En 2021, des stocks de produits acquis de 14,7 G\$ (9,4 G\$ en 2020) ont été passés en charges.

15. Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Biens pétroliers et gaziers	Immobilisations corporelles	Total
Coût			
Au 31 décembre 2019	40 596	84 568	125 164
Entrées	820	2 994	3 814
Virements depuis les actifs de prospection et d'évaluation	170	—	170
Variation de l'obligation relative au démantèlement et à la remise en état	1 078	3	1 081
Cessions et montants décomptabilisés	(9)	(2 528)	(2 537)
Ajustements liés au taux de change	54	(88)	(34)
Au 31 décembre 2020	42 709	84 949	127 658
Entrées	755	3 901	4 656
Virements depuis les actifs de prospection et d'évaluation	—	—	—
Variation de l'obligation pour démantèlement et remise en état	(1 127)	(5)	(1 132)
Cessions et montants décomptabilisés	(1 902)	(2 652)	(4 554)
Ajustements liés au taux de change	(118)	49	(69)
Au 31 décembre 2021	40 317	86 242	126 559
Provision cumulée			
Au 31 décembre 2019	(22 389)	(30 135)	(52 524)
Charge d'amortissement et d'épuisement et pertes de valeur	(3 039)	(6 166)	(9 205)
Cessions et montants décomptabilisés	—	2 205	2 205
Ajustements liés au taux de change	(45)	41	(4)
Au 31 décembre 2020	(25 473)	(34 055)	(59 528)
Charge d'amortissement et d'épuisement et pertes de valeur	(1 216)	(4 465)	(5 681)
Cessions et montants décomptabilisés	1 676	2 452	4 128
Ajustements liés au taux de change	70	(2)	68
Au 31 décembre 2021	(24 943)	(36 070)	(61 013)
Immobilisations corporelles, montant net			
31 décembre 2020	17 236	50 894	68 130
31 décembre 2021	15 374	50 172	65 546

(en millions de dollars)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Coût	Provision cumulée	Valeur comptable nette	Coût	Provision cumulée	Valeur comptable nette
Sables pétrolifères	87 849	(37 971)	49 878	86 999	(35 059)	51 940
Exploration et production	21 495	(15 999)	5 496	23 640	(17 424)	6 216
Raffinage et commercialisation	15 989	(6 596)	9 393	15 757	(6 547)	9 210
Siège social et éliminations	1 226	(447)	779	1 262	(498)	764
	126 559	(61 013)	65 546	127 658	(59 528)	68 130

Au 31 décembre 2021, le solde des actifs en construction qui ne sont pas amortis s'élevait à 4,6 G\$ (5,0 G\$ au 31 décembre 2020).

16. Dépréciation d'actifs

Sables pétrolifères

Actifs de Fort Hills

Au cours du quatrième trimestre de 2021, la Société a effectué un test de dépréciation sur son unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Fort Hills en raison des modifications apportées à son plan visant les activités minières. Le test de dépréciation a été effectué au moyen des valeurs recouvrables établies selon la juste valeur diminuée des coûts de cession. Une méthode des flux de trésorerie attendus a été utilisée suivant les hypothèses propres aux actifs ci-après (données d'entrée de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 – note 27) :

- des cours du Western Canada Select (WCS) prévus de 55,00 \$ US/b en 2022, de 54,57 \$ US/b en 2023 et d'un prix moyen de 50,86 \$ US/b de 2024 à 2031, suivis d'une croissance de 2 % par année pendant la durée de vie du projet, jusqu'en 2058, ajustés pour tenir compte des écarts liés à l'emplacement et à la qualité propres aux actifs;
- une quote-part de la Société dans la production allant de 94 000 à 111 000 b/j pour la durée de vie du projet;
- des charges d'exploitation décaissées moyennes allant de 22,00 \$/b à 23,00 \$/b pour la durée de vie du projet (en dollars réels), ce qui reflète les charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux ajustés pour tenir compte des coûts non liés à la production, y compris la rémunération fondée sur des actions, les frais de recherche et les produits liés à l'énergie excédentaire produite;
- un taux de change établi à 0,80 \$ US pour un dollar canadien;
- un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque de 7,5 % (après impôt).

Les facteurs, notamment l'amélioration des cours prévus du WCS au cours des deux prochaines années et l'optimisation du plan visant les activités minières pour exclure les zones à coefficient de recouvrement élevé, ont été contrebalancés par la hausse des charges d'exploitation et des dépenses en immobilisations. La valeur recouvrable de l'UGT Fort Hills s'est établie à 5,5 G\$ au 31 décembre 2021, ce qui signifie qu'aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur n'a été nécessaire.

Les estimations de la valeur recouvrable sont très sensibles aux cours et aux taux d'actualisation. Une diminution moyenne des cours de 5 % sur la durée de vie du projet se traduirait pour la Société par une charge de dépréciation d'environ 1,0 G\$ (après impôt) sur sa quote-part des actifs de Fort Hills. Une hausse de 1 % du taux d'actualisation se traduirait par une charge de dépréciation d'environ 0,5 G\$ (après impôt) sur sa quote-part des actifs de Fort Hills.

Exploration et production

Actifs de Terra Nova

Au cours du troisième trimestre de 2021, la Société a conclu une entente avec les copropriétaires du projet Terra Nova en vue de restructurer la propriété du projet et d'aller de l'avant avec le projet de prolonger la durée de vie de l'actif. L'entente a porté la participation directe de la Société à 48 % (auparavant, environ 38 %) et comprend des redevances et un soutien financier du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. La Société a reçu une contrepartie en trésorerie de 26 M\$ (déduction faite des impôts de 8 M\$) pour l'acquisition de la participation directe supplémentaire de 10 %, qui a été principalement attribuée à l'obligation liée à la mise hors service d'actifs et aux immobilisations corporelles du projet. Par suite de ces événements, la Société a effectué, au cours du troisième trimestre de 2021, un test de reprise de pertes de valeur à l'égard de l'UGT Terra Nova, puisque la valeur recouvrable de cette UGT était sensible au soutien financier du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et à la structure des redevances révisée, ce qui a donné lieu à une hausse de la rentabilité et de la valeur économique. Le test de reprise de pertes de valeur a été effectué au moyen des valeurs recouvrables établies selon la juste valeur diminuée des coûts de cession. Une méthode des flux de trésorerie attendus a été utilisée selon les principales hypothèses ci-après (données d'entrée de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 – note 27).

À la suite du test de reprise des pertes de valeur, il a été déterminé que les montants recouvrables étaient supérieurs à la valeur comptable de l'UGT Terra Nova. Ainsi, la Société a comptabilisé une reprise de pertes de valeur de 168 M\$ (déduction faite de l'impôt de 53 M\$) au titre de sa quote-part des actifs de Terra Nova dans le secteur Exploration et production au cours du troisième trimestre de 2021. En plus du soutien financier du gouvernement, la valeur recouvrable a été déterminée en fonction des hypothèses propres à l'actif suivantes :

- des cours du Brent prévus de 65,00 \$ US/b en 2023 et de 68,00 \$ US/b en 2024, suivis d'une croissance de 2 % par année pendant la durée de vie du projet, jusqu'en 2033, ajustés pour tenir compte des écarts liés à l'emplacement et à la qualité propres aux actifs;
- la remise en service prévu avant la fin de 2022 et la quote-part de la Société dans la production d'environ 6 000 b/j (selon la participation directe précédente de 38 %) au cours de la durée du projet;
- un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque de 9,0 % (après impôt).

La valeur recouvrable de l'UGT Terra Nova s'établissait à 177 M\$ au 30 septembre 2021.

Aucune autre indication de dépréciation ou de reprise n'a été repérée au 31 décembre 2021.

Dépréciation d'actifs en 2020

La pandémie de COVID-19 a donné lieu à une forte baisse de la demande mondiale de pétrole brut et des prix des marchandises. En conséquence, la Société a annoncé des plans visant à réduire ses dépenses en immobilisations et ses charges d'exploitation. Par suite de ces événements, la Société a soumis les actifs de certaines UGT de ses secteurs Sables pétrolifères et Exploration et production à un test de dépréciation en date du 31 mars 2020, du fait que ces UGT étaient particulièrement sensibles à la baisse des prix du pétrole brut ainsi qu'aux modifications de leurs plans respectifs d'immobilisations et d'exploitation.

Au cours du quatrième trimestre de 2020, les partenaires de Fort Hills ont approuvé une remise en service graduelle du deuxième train d'extraction primaire à une date plus hâtive que ce qui avait été prévu lors du test de dépréciation du premier trimestre. Par conséquent, la Société a procédé à une évaluation de la reprise de valeur au 31 décembre 2020. Par ailleurs, puisqu'il existe un doute important sur l'avenir du projet d'extension ouest de White Rose, la Société a également effectué un test de dépréciation pour l'UGT White Rose au 31 décembre 2020. Les tests de dépréciation ont été effectués au moyen des valeurs recouvrables établies selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Une méthode des flux de trésorerie attendus a été utilisée suivant les hypothèses principales ci-après (données d'entrée de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 – note 27).

Sables pétrolifères

La Société a réalisé une évaluation de la reprise de perte de valeur pour l'UGT Fort Hills au moyen des hypothèses propres à l'actif suivantes au 31 décembre 2020 :

- des cours du Western Canadian Select (le « WCS ») prévus de 32,00 \$ US/b en 2021, de 41,15 \$ US/b en 2022, de 47,50 \$ US/b en 2023 et de 49,50 \$ US/b en 2024, suivis d'une croissance d'environ 2 % par année pendant la durée de vie du projet, jusqu'en 2064, ajustés pour tenir compte des écarts liés à l'emplacement et à la qualité propres aux actifs;
- une quote-part de la Société dans la production s'élevant à 74 000 b/j en moyenne jusqu'en 2022 inclusivement, tandis que le projet Fort Hills fonctionnera avec deux trains d'extraction primaire, mais à ras bord réduite, et allant de 97 000 à 105 000 b/j pour le reste de la durée de vie du projet;
- des charges d'exploitation décaissées moyennes de 25,50 \$/b jusqu'en 2022 inclusivement, tandis que le projet Fort Hills fonctionnera avec deux trains d'extraction primaire, mais selon une capacité réduite, puis de 19,00 \$/b à 23,00 \$/b, alors que le projet reviendra au maximum de sa capacité pour le reste de sa durée de vie (en dollars réels). Les charges d'exploitation décaissées reflètent les charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux ajustés pour tenir compte des coûts non liés à la production, y compris la rémunération fondée sur des actions, les frais de recherche et les produits liés à l'énergie excédentaire produite;
- un taux de change moyen établi à 0,76 \$ US pour un dollar canadien en 2021 et 0,80 \$ US pour un dollar canadien par la suite;
- un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque de 7,5 % (après impôt).

Les facteurs favorables, y compris la hausse de la production prévue du fait de la remise en service du deuxième train d'extraction primaire, l'amélioration du prix prévu du WCS pour les deux prochaines années et la diminution des charges d'exploitation, ont été contrebalancés par des prix à long terme moins élevés et l'incidence défavorable du renforcement du dollar canadien. La valeur recouvrable de l'UGT Fort Hills s'est établie à 5,7 G\$ au 31 décembre 2020, ce qui signifie qu'aucune reprise de perte de valeur n'a été nécessaire.

L'estimation de la valeur recouvrable est très sensible au prix et au taux d'actualisation. Une augmentation moyenne des cours de 5 % sur la durée de vie du projet se traduirait par une augmentation de la reprise de perte de valeur d'environ 1,0 G\$ (après impôt) sur la quote-part de la Société des actifs de Fort Hills. Une baisse de 1 % du taux d'actualisation se serait traduite par une augmentation de la reprise de perte de valeur d'environ 0,9 G\$ (après impôt) sur la quote-part de la Société des actifs de Fort Hills.

Au cours du premier trimestre de 2020, la Société a comptabilisé une dépréciation de 1,38 G\$ (déduction faite de l'impôt de 0,44 G\$) au titre de sa quote-part du projet Fort Hills dans le secteur Sables pétrolifères au moyen des hypothèses propres à l'actif suivantes :

- des cours du WCS prévus de 9,00 \$ US/b pour le reste de 2020, de 13,60 \$ US/b en 2021, de 32,00 \$ US/b en 2022, de 51,55 \$ US/b en 2023 et de 52,90 \$ US/b en 2024, suivis d'une croissance de 2 % par année pendant la durée de vie du projet, jusqu'en 2061, ajustés pour tenir compte des écarts liés à l'emplacement et à la qualité propres aux actifs;
- une quote-part de la Société dans la production s'élevant à 47 000 b/j tandis que le projet Fort Hills fonctionnera avec un seul train d'extraction primaire pour le reste de 2020 jusqu'en 2021, puis passera à deux trains d'extraction primaire en 2022, et allant de 96 000 à 106 000 b/j pour le reste de la durée de vie du projet;

- des charges d'exploitation décaissées moyennes allant de 32,00 \$/b à 37,00 \$/b, tandis que le projet Fort Hills fonctionnera avec un seul train d'extraction primaire pour le reste de 2020 jusqu'en 2021, puis de 22,00 \$/b à 24,00 \$/b, alors que le projet reviendra à deux trains d'extraction primaire pour le reste de sa durée de vie (en dollars réels). Les charges d'exploitation décaissées reflètent les charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux ajustés pour tenir compte des coûts non liés à la production, y compris la rémunération fondée sur des actions, les frais de recherche et les produits liés à l'énergie excédentaire produite;
- un taux de change moyen établi à 0,76 \$ US pour un dollar canadien;
- un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque de 7,5 % (après impôt).

La valeur recouvrable de l'UGT Fort Hills s'établissait à 6,4 G\$ au 31 mars 2020. Les estimations de la valeur recouvrable sont très sensibles aux cours et aux taux d'actualisation. Une diminution moyenne des cours de 5 % sur la durée de vie du projet se traduirait pour la Société par une augmentation de la charge de dépréciation d'environ 1,1 G\$ (après impôt) sur sa quote-part des actifs de Fort Hills. Une hausse de 1 % du taux d'actualisation se traduirait pour la Société par une augmentation de la charge de dépréciation d'environ 1,1 G\$ (après impôt) sur sa quote-part des actifs de Fort Hills.

Exploration et production

Actifs de White Rose

Au quatrième trimestre de 2020, la Société a réévalué la probabilité de terminer le projet d'extension ouest de White Rose. À la suite de cette réévaluation, la Société a soumis l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») White Rose à un test de dépréciation. Même si le projet White Rose poursuivra sa production en 2021, la Société a éliminé les réserves et les produits prévus pour le projet d'extension ouest de White Rose. Cette décision s'est traduite par la réduction de la production prévue de l'UGT et par l'augmentation des coûts de fermeture attendus par rapport aux hypothèses utilisées au premier trimestre de 2020, toutes les autres hypothèses restant relativement semblables. Une perte de valeur après impôt de 423 M\$ (déduction faite de l'impôt de 136 M\$) a été comptabilisée et l'UGT White Rose était entièrement dépréciée au 31 décembre 2020.

Au cours du premier trimestre de 2020, la Société a comptabilisé une dépréciation de 137 M\$ (déduction faite de l'impôt de 45 M\$) au titre de sa quote-part du projet White Rose dans le secteur Exploration et production au moyen des hypothèses propres à l'actif suivantes :

- des cours du Brent prévus de 30,00 \$ US/b pour le reste de 2020, de 35,00 \$ US/b en 2021, de 50,00 \$ US/b en 2022 et de 69,00 \$ US/b en 2023 suivis d'une croissance de 2 % par année pendant la durée de vie du projet, jusqu'en 2036, ajustés pour tenir compte des écarts liés à l'emplacement et à la qualité propres aux actifs;
- une quote-part de la Société dans la production d'environ 9 800 b/j pour la durée de vie du projet;
- une quote-part de la Société dans les dépenses en immobilisations futures de 1,435 G\$, ce qui tient compte du projet d'extension ouest de White Rose;
- un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque de 9,0 % (après impôt).

La valeur recouvrable de l'UGT White Rose s'établissait à 185 M\$ au 31 mars 2020. Les estimations de la valeur recouvrable sont très sensibles aux cours et aux taux d'actualisation. Une diminution moyenne des cours de 5 % sur la durée de vie du projet se traduirait pour la Société par une augmentation de la charge de dépréciation d'environ 83 M\$ (après impôt) sur sa quote-part des actifs de White Rose. Une hausse de 1 % du taux d'actualisation se traduirait pour la Société par une augmentation de la charge de dépréciation d'environ 45 M\$ (après impôt) sur sa quote-part des actifs de White Rose.

Actifs de Terra Nova :

Au cours du premier trimestre de 2020, la Société a comptabilisé une dépréciation de 285 M\$ (déduction faite de l'impôt de 93 M\$) au titre de sa quote-part des actifs de Terra Nova dans le secteur Exploration et production au moyen des hypothèses propres à l'actif suivantes :

- des cours du Brent prévus de 30,00 \$ US/b pour le reste de 2020, de 35,00 \$ US/b en 2021, de 50,00 \$ US/b en 2022 et de 69,00 \$ US/b en 2023, suivis d'une croissance de 2 % par année pendant la durée de vie du projet, jusqu'en 2031, ajustés pour tenir compte des écarts liés à l'emplacement et à la qualité propres aux actifs;
- une quote-part de la Société dans la production d'environ 6 200 b/j pour la durée de vie du projet, y compris les avantages tirés du projet visant à prolonger la durée de vie de l'actif;
- un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque de 9,0 % (après impôt).

La valeur recouvrable de l'UGT Terra Nova s'établissait à 24 M\$ au 31 mars 2020.

Aucune indication de dépréciation ou de reprise n'a été repérée au 31 décembre 2020.

17. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location

Actifs au titre de droits d'utilisation pris en compte dans les immobilisations corporelles :

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Immobilisations corporelles, montant net – compte non tenu des actifs au titre de droits d'utilisation	62 821	65 306
Actifs au titre de droits d'utilisation	2 725	2 824
	65 546	68 130

Le tableau qui suit présente les actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie d'actifs :

(en millions de dollars)	Immobilisations corporelles
Coûts	
Au 1 ^{er} janvier 2020	3 505
Entrées et ajustements	312
Cessions	(25)
Écarts de change	(6)
Au 31 décembre 2020	3 786
Entrées et ajustements	307
Cessions	(232)
Écarts de change	—
Au 31 décembre 2021	3 861
Provision cumulée	
1 ^{er} janvier 2020	(610)
Amortissement	(375)
Cessions	21
Écarts de change	2
Au 31 décembre 2020	(962)
Amortissement	(396)
Cessions	221
Écarts de change	1
Au 31 décembre 2021	(1 136)
Actifs au titre de droits d'utilisation, montant net	
31 décembre 2020	2 824
31 décembre 2021	2 725

Autres contrats de location liés aux éléments comptabilisés dans les états consolidés du résultat global :

(en millions de dollars)	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2021	2020
Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux		
Charge relative aux contrats de location à court terme	143	181
Charge relative aux contrats de location variables	35	39

Aucun contrat de location ne comprenait de garantie de valeur résiduelle. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location, compte non tenu de la charge relative aux contrats de location à court terme et de la charge relative aux contrats de location variables, s'est établi à 486 M\$ (501 M\$ en 2020).

18. Actifs de prospection et d'évaluation

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 286	2 428
Acquisitions et ajouts	2	176
Virements dans les actifs pétroliers et gaziers	—	(170)
Coûts des forages improductifs	—	(80)
Cessions et montants décomptabilisés	(54)	(70)
Ajustements liés au taux de change	(8)	2
Solde à la clôture de l'exercice	2 226	2 286

19. Autres actifs

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Participations	391	323
Frais payés d'avance et autres	916	954
	1 307	1 277

Les frais payés d'avance et autres comprennent les créances non courantes relatives aux acomptes versés au titre des avis de nouvelle cotisation reçus de l'Agence du revenu du Canada, qui ne seront toutefois probablement pas réglées dans moins d'un an.

20. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars)	Sables pétrolières Goodwill	Raffinage et commercialisation Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2019	2 752	140	166	3 058
Entrées	—	—	272	272
Amortissement	—	—	(2)	(2)
Au 31 décembre 2020	2 752	140	436	3 328
Entrées	—	—	213	213
Amortissement	—	—	(18)	(18)
Au 31 décembre 2021	2 752	140	631	3 523

La Société a soumis à un test de dépréciation le secteur Sables pétrolières au 31 décembre 2021. Les valeurs recouvrables ont été établies d'après la juste valeur diminuée des coûts de sortie, calculée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des secteurs.

Les flux de trésorerie prévisionnels sont fondés sur l'expérience passée, les tendances historiques, les évaluations des réserves et des ressources de la Société effectuées par des tiers en vue d'établir les profils et volumes de production, les estimations relatives aux charges d'exploitation, aux dépenses en immobilisations et aux dépenses de maintenance. Ces estimations sont validées par rapport aux estimations approuvées dans le cadre du processus annuel d'évaluation des réserves de la Société et permettent d'établir la durée des flux de trésorerie sous-jacents utilisés aux fins du test par actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie projetés tiennent compte des appréciations actuelles, par le marché, des principales hypothèses, notamment les changements climatiques, les prévisions à long terme concernant les prix des marchandises, les taux d'inflation, les taux de change et les taux d'actualisation propres à l'UGT (données d'entrée de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3).

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées par application des taux d'actualisation ajustés en fonction du risque après impôt. Le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie était de 7,5 % (7,5 % en 2020). La Société a fondé ses projections de flux de trésorerie sur un prix du West Texas Intermediate de 71,00 \$ US le baril pour 2022, de 66,81 \$ US/b pour 2023, de 63,46 \$ US/b pour 2024, de 64,73 \$ US/b pour 2025, suivis d'une croissance de 2 % par

année par la suite, ajusté pour tenir compte des écarts liés à l'emplacement et à la qualité selon les UGT sous-jacentes. La période de projection des flux de trésorerie allait de 50 à 55 ans, selon les UGT respectives. Par suite de cette analyse, la direction n'a comptabilisé aucune dépréciation du goodwill dans le secteur Sables pétrolifères.

La Société a également soumis les UGT de son secteur Raffinage et commercialisation à un test de dépréciation du goodwill. Les valeurs recouvrables ont été établies d'après la juste valeur diminuée des coûts de sortie, calculée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des UGT. La valeur actualisée s'appuie principalement sur les résultats passés ajustés en fonction de la conjoncture actuelle. Par suite de cette analyse, la direction n'a comptabilisé aucune dépréciation du goodwill dans le secteur Raffinage et commercialisation.

21. Emprunts et facilités de crédit

Les emprunts et les facilités de crédit se composent des éléments suivants :

Dettes à court terme

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Papier commercial ¹⁾	1 284	3 566

- 1) Le papier commercial est financé par une facilité de crédit renouvelable contractée auprès d'un consortium de prêteurs. La Société est autorisée à émettre du papier commercial d'une valeur maximale de 5,0 G\$ et dont l'échéance est d'au plus 365 jours. Au 31 décembre 2021, le taux d'intérêt moyen pondéré s'établissait à 0,33 % (0,39 % au 31 décembre 2020).

Dettes à long terme

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Emprunts à échéance fixe²⁾³⁾		
Billets à moyen terme de série 5 à 3,10 %, échéant en 2021	—	748
Débetures à 9,25 %, échéant en 2021 (300 \$ US)	—	389
Billets à 9,40 %, échéant en 2021 (220 \$ US) ⁴⁾⁵⁾	—	281
Billets à 4,50 %, échéant en 2022 (182 \$ US) ⁴⁾	231	224
Billets à 2,80 %, échéant en 2023 (450 \$ US)	569	574
Billets à 3,60 %, échéant en 2024 (750 \$ US)	—	953
Billets à 3,10 %, échéant en 2025 (550 \$ US)	696	701
Billets à moyen terme de série 5 à 3,00 %, échéant en 2026	699	699
Débetures à 7,875 %, échéant en 2026 (275 \$ US)	359	364
Billets à 8,20 %, échéant en 2027 (59 \$ US) ⁴⁾	78	79
Débetures à 7,00 %, échéant en 2028 (250 \$ US)	320	323
Billets à moyen terme de série 6 à 3,10 %, échéant en 2029	748	748
Billets à moyen terme de série 7 à 5,00 %, échéant en 2030	1 247	1 247
Billets à 7,15 %, échéant en 2032 (500 \$ US)	631	637
Billets à 5,35 %, échéant en 2033 (300 \$ US)	355	356
Billets à 5,95 %, échéant en 2034 (500 \$ US)	630	636
Billets à 5,95 %, échéant en 2035 (600 \$ US)	731	736
Billets à moyen terme de série 4 à 5,39 %, échéant en 2037	599	599
Billets à 6,50 %, échéant en 2038 (1 150 \$ US)	1 451	1 464
Billets à 6,80 %, échéant en 2038 (900 \$ US)	1 156	1 167
Billets à 6,85 %, échéant en 2039 (750 \$ US)	946	953
Billets à 6,00 %, échéant en 2042 (152 \$ US) ⁴⁾	149	149
Billets à moyen terme de série 5 à 4,34 %, échéant en 2046	300	300
Billets à 4,00 %, échéant en 2047 (750 \$ US)	945	952
Billets à moyen terme de série 8 à 3,95 %, échéant en 2051	493	—
Billets à 3,75 %, échéant en 2051 (750 \$ US)	945	—
Total de la dette à long terme non garantie	14 278	15 279
Obligations locatives ⁶⁾	2 850	2 908
Frais de financement différés	(58)	(54)
	17 070	18 133
Tranche courante de la dette à long terme et obligations locatives		
Obligations locatives	(310)	(272)
Dettes à long terme	(231)	(1 413)
	(541)	(1 685)
Total des obligations locatives à long terme	2 540	2 636
Total de la dette à long terme	13 989	13 812

2) La valeur de la dette inclut le solde non amorti des primes ou escomptes.

3) Certains titres sont rachetables au gré de la Société.

4) Dette prise en charge dans le cadre de l'acquisition de Canadian Oil Sands Limited (COS).

5) Après l'acquisition de COS, Moody's Investors Service a abaissé la notation de la dette de premier rang à long terme de COS, de Baa3 (perspective négative) à Ba3 (perspective stable), ce qui a fait passer le taux d'intérêt nominal du billet, de 7,9 % à 9,4 %.

6) Les taux d'intérêt s'échelonnent de 0,4 % à 14,2 % et les dates d'échéance, de 2022 à 2062.

Après le quatrième trimestre de 2021, la Société a réalisé un rachat anticipé de ses billets à 4,50 % en circulation d'une valeur de 182 M\$ US qui devaient initialement arriver à échéance au deuxième trimestre de 2022.

Au cours du quatrième trimestre de 2021, la Société a remboursé ses billets non garantis de premier rang d'un montant de 300 M\$ US (valeur comptable de 371 M\$) à l'échéance assortis d'un taux d'intérêt de 9,25 %, pour 314 M\$ US (388 M\$), y compris des intérêts courus de 14 M\$ US (17 M\$).

Au cours du troisième trimestre de 2021, la Société a réalisé un rachat anticipé de ses billets non garantis de premier rang d'un montant de 750 M\$ US (valeur comptable de 951 M\$) assortis d'un taux d'intérêt de 3,60 % dont l'échéance initiale était établie au 1^{er} décembre 2024 pour un montant de 822 M\$ US (1,0 G\$), y compris des intérêts courus de 9 M\$ US (11 M\$), ce qui a donné lieu à une perte sur extinction de 80 M\$ (60 M\$ après impôt).

Le 4 mars 2021, la Société a émis des billets non garantis de premier rang de 750 M\$ US échéant le 4 mars 2051. Ces billets portent intérêt au taux de 3,75 % et leur prix a été fixé à 99,518 \$ US par tranche de capital de 100 \$ US, pour un taux effectif de 3,777 %. Le 4 mars 2021, la Société a également émis des billets à moyen terme de série 8 non garantis de premier rang d'une valeur de 500 M\$ venant à échéance le 4 mars 2051. Ces billets portent intérêt au taux de 3,95 % et leur prix a été fixé à 98,546 \$ par tranche de capital de 100 \$, pour un taux effectif de 4,034 %. Les intérêts sur les billets à 3,75 % et à 3,95 % sont payés chaque semestre.

Au cours du premier trimestre de 2021, la Société a réalisé un rachat anticipé de ses billets à moyen terme non garantis de premier rang de série 5 de 750 M\$, assortis d'un taux d'intérêt de 3,10 % dont l'échéance initiale était établie au 26 novembre 2021, pour un montant de 770 M\$, y compris des intérêts courus de 8 M\$, ce qui a donné lieu à une perte sur extinction de 12 M\$ (9 M\$ après impôt). La Société a également réalisé un rachat anticipé de ses billets non garantis de premier rang d'un montant de 220 M\$ US (valeur comptable de 278 M\$) assortis d'un taux d'intérêt de 9,40 % dont l'échéance initiale était établie au 1^{er} septembre 2021 pour un montant de 230 M\$ US (290 M\$), y compris des intérêts courus de 2 M\$ US (2 M\$), ce qui a donné lieu à une perte sur extinction de 10 M\$ (8 M\$ après impôt).

En 2020, la Société a émis des billets à moyen terme de premier rang non garantis de série 7 de 1,25 G\$ qui viennent à échéance le 9 avril 2030. Ces billets à moyen terme de série 7 portent intérêt au taux de 5,00 % et leur prix a été fixé à 99,697 \$ par tranche de capital de 100 \$, pour un taux effectif de 5,039 %. Les intérêts sur les billets à moyen terme de série 7 sont payés chaque semestre.

En 2020, la Société a émis des billets de premier rang non garantis de 450 M\$ US échéant le 15 mai 2023. Ces billets portent intérêt au taux de 2,80 % et leur prix a été fixé à 99,903 \$ US par tranche de capital de 100 \$ US, pour un taux effectif de 2,834 %. La Société a émis également des billets de premier rang non garantis de 550 M\$ US en 2020 qui viennent à échéance le 15 mai 2025. Ces billets portent intérêt au taux de 3,10 % et leur prix a été fixé à 99,949 \$ US par tranche de capital de 100 \$ US, pour un taux effectif de 3,111 %. Les intérêts sur les billets à 2,80 % et à 3,10 % sont payés chaque semestre.

Paiements prévus au titre du remboursement de la dette

Les remboursements de capital prévus au 31 décembre 2021 au titre des obligations locatives, de la dette à court terme et de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Remboursement
2022	1 816
2023	828
2024	232
2025	907
2026	1 244
Par la suite	13 482
	18 509

Facilités de crédit

Au deuxième trimestre de 2021, la Société a réduit la taille de chacune de ses facilités de crédit consortiales de 500 M\$ US et de 500 M\$, pour les ramener à 2,0 G\$ US et à 3,0 G\$ respectivement, et a prorogé les échéances d'avril 2022 et 2023 à juin 2024 et 2025, respectivement.

Le 5 mars 2021, la Société a résilié des facilités de crédit bilatérales de 2,8 G\$, puisqu'elles n'étaient plus nécessaires. Les facilités de crédit résiliées avaient une durée de deux ans et ont été conclues en mars et avril 2020 afin d'assurer l'accès à des ressources financières adéquates dans le cadre de la pandémie de COVID-19, au besoin.

Le tableau qui suit présente les facilités de crédit disponibles et inutilisées :

(en millions de dollars)	2021
Entièrement renouvelable et échéant en 2025	3 000
Entièrement renouvelable et échéant en 2024	2 531
Résiliables en tout temps au gré des prêteurs	1 420
Total des facilités de crédit	6 951
Facilités de crédit soutenant le papier commercial	(1 284)
Facilités de crédit soutenant les lettres de garantie	(1 147)
Total des facilités de crédit inutilisées¹⁾	4 520

1) Les facilités de crédit disponibles pour répondre aux besoins de liquidité ont diminué à 4,247 G\$ au 31 décembre 2021, alors qu'elles totalisaient 6,043 G\$ au 31 décembre 2020.

22. Autres passifs à long terme

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite (note 23)	1 207	2 004
Régimes de rémunération fondée sur des actions (note 26)	291	143
Passif au titre du partenariat (note 27) ¹⁾	427	436
Produits différés	29	35
Prime à la signature des contrats d'exploration et de partage de la production (« CEPP ») en Libye ²⁾	74	74
Autres	152	148
	2 180	2 840

- En 2021, la Société a versé des distributions de 60 M\$ aux partenaires du projet d'agrandissement du Parc de stockage Est (62 M\$ en 2020), dont 51 M\$ (52 M\$ en 2020) ont été attribués à la charge d'intérêts et 9 M\$ (10 M\$ en 2020), au principal.
- Dans le cadre de l'acquisition de Petro-Canada en 2009, la Société a repris le solde de 500 M\$ US de l'obligation liée à une prime à la signature se rapportant à la ratification, par Petro-Canada, de six CEPP en Libye. La valeur comptable de la prime à la signature des CEPP en Libye s'établissait à 78 M\$ au 31 décembre 2021 (78 M\$ au 31 décembre 2020). La tranche échéant dans moins d'un an, soit 4 M\$ (4 M\$ au 31 décembre 2020), est comptabilisée dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

23. Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Aux termes des régimes de retraite à prestations définies de la Société, des prestations sont versées au moment du départ à la retraite en fonction des années de service et de la moyenne des derniers salaires, le cas échéant. La Société s'acquitte de ces obligations par la capitalisation des régimes de retraite agréés et par le versement de rentes au titre des régimes supplémentaires de retraite non agréés, lesquelles sont provisionnées au moyen de conventions de retraite ou simplement versées aux prestataires. Les cotisations de la Société aux régimes capitalisés sont déposées auprès de fiduciaires indépendants qui agissent à titre de dépositaires des actifs des régimes ainsi qu'en tant qu'agents payeurs des prestations aux prestataires. Les actifs des régimes sont gérés par un comité de retraite agissant au nom des prestataires. Le comité fait appel à des gestionnaires et à des experts indépendants.

Des études sur l'appariement de l'actif et du passif sont menées par un consultant tiers afin de définir la composition des actifs en quantifiant les caractéristiques de risque et de rendement de stratégies de composition de l'actif potentielles. L'étude tient compte des politiques en matière de placements et de cotisations, et porte notamment sur la composition des actifs et la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

La capitalisation des régimes de retraite agréés est conforme aux règlements qui exigent qu'une évaluation actuarielle des caisses de retraite ait lieu au moins tous les trois ans au Canada et au Royaume-Uni, et tous les ans aux États-Unis et en Allemagne. Les évaluations les plus récentes pour les régimes canadiens et britanniques enregistrés sont datées 31 décembre 2019. À des fins comptables, la Société évalue les actifs des régimes et réévalue l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre.

Les avantages complémentaires de retraite de la Société, qui ne sont pas capitalisés, offrent certaines protections pour soins de santé et couvertures d'assurance vie aux salariés à la retraite et aux personnes à charge admissibles qui leur survivent.

La Société comptabilise sa quote-part des régimes de retraite à prestations définies, des régimes de retraite à cotisations définies et des régimes d'avantages complémentaires de retraite de Syncrude.

La Société offre également un certain nombre de régimes à cotisations définies, y compris un régime d'épargne 401(k) aux États-Unis qui correspond à une cotisation annuelle de 5 % à 11,5 % des gains ouvrant droit à pension des employés participants.

Obligations au titre des prestations définies et situation de capitalisation

(en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2021	2020	2021	2020
Variation de l'obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	8 682	7 708	690	631
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	302	272	19	15
Cotisations salariales	17	17	—	—
Prestations versées	(350)	(316)	(27)	(24)
Coût financier	222	238	18	19
Incidence des taux de change	(6)	1	—	—
Règlements	11	5	—	—
Réévaluation actuarielle :				
Gains actuariels découlant des passifs des régimes	(1)	(26)	(1)	(6)
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des variations des hypothèses démographiques	(2)	50	—	12
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des variations des hypothèses financières	(572)	733	(27)	43
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	8 303	8 682	672	690
Variation des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	7 305	6 693	—	—
Cotisations patronales	(11)	132	—	—
Cotisations salariales	17	17	—	—
Prestations versées	(325)	(290)	—	—
Incidence des taux de change	(5)	(1)	—	—
Règlements	11	5	—	—
Frais d'administration	(2)	(2)	—	—
Revenu sur les actifs des régimes	181	203	—	—
Réévaluation actuarielle				
Rendement sur les actifs des régimes supérieur au taux d'actualisation	530	548	—	—
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	7 701	7 305	—	—
Obligation non capitalisée, montant net	602	1 377	672	690

En juin 2020, le gouvernement de l'Alberta a publié des modifications aux règlements afférents à la loi intitulé *Employment Pension Plans Act* visant d'autres allègements pour les administrateurs de régimes de retraite agréés en Alberta. Les modifications se présentent sous forme d'augmentation temporaire du plafond de l'excédent de capitalisation dans le but de réduire ou d'éliminer les cotisations pour services courants annuellement aux fins d'une exonération de cotisations. La Société a pu bénéficier de l'allègement aux fins de la capitalisation à compter de la fin de 2020 pour ce qui est de son régime de retraite à prestations définies et de son régime de retraite à cotisations définies en fonction des niveaux de capitalisation du régime de retraite à prestations définies. En 2021, les cotisations patronales tiennent compte de l'exonération de cotisations ainsi que d'un transfert de fonds depuis le régime de retraite à prestations définies vers le régime de retraite à cotisations définies, la Société ayant recommencé à verser des cotisations en trésorerie vers la fin de l'exercice. La Société prévoit verser des cotisations en trésorerie de 189 M\$ dans ses régimes de retraite à prestations définies en 2022.

Au 31 décembre 2021, 98 % du montant net total des obligations non capitalisées est lié à l'obligation au titre des régimes de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite au Canada (96 % au 31 décembre 2020). La durée moyenne

pondérée de l'obligation au titre des prestations définies aux termes des régimes de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite au Canada est de 15,1 ans (15,8 ans en 2020).

Le montant net de l'obligation non capitalisée est comptabilisé aux postes « Dettes fournisseurs et charges à payer » et « Autres passifs à long terme » (note 22) aux états consolidés de la situation financière.

(en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2021	2020	2021	2020
Analyse du montant passé en résultat net :				
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	302	272	19	15
Coût financier	41	35	18	19
Charge au titre des régimes à prestations définies	343	307	37	34
Charge au titre des régimes à cotisations définies	94	83	—	—
Charge totale au titre des régimes de prestations passée en résultat net	437	390	37	34

Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global :

(en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2021	2020	2021	2020
Rendement prévu des actifs des régimes (exception faite des montants inclus dans la charge d'intérêts nette)	(530)	(548)	—	—
(Gains actuariels) liés à l'expérience découlant des passifs des régimes	(1)	(26)	(1)	(6)
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des variations des hypothèses financières	(572)	733	(27)	43
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des variations des hypothèses démographiques	(2)	50	—	12
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(1 105)	209	(28)	49

Hypothèses actuarielles

Le coût des régimes de prestations définies et des avantages complémentaires de retraite est établi par des calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, qui tient compte des années de service des salariés et de leur salaire actuel, ainsi que d'une projection des salaires et des années de service jusqu'à la retraite.

Les principales hypothèses actuarielles moyennes pondérées sont les suivantes :

(en pourcentage)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Taux d'actualisation	2,90	2,50	2,90	2,50
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00	3,00	3,00

Le taux d'actualisation est fondé sur le taux d'intérêt des obligations de qualité supérieure dont les échéances sont semblables à celles des obligations au titre des prestations.

L'obligation au titre des prestations définies correspond à la meilleure estimation de la mortalité des participants au régime durant et après leur emploi. L'hypothèse relative à la mortalité repose sur une table de mortalité standard ajustée en fonction des données réelles des cinq dernières années.

Pour calculer le coût prévu des avantages complémentaires de retraite, il a été présumé que le coût pour les soins de santé augmenterait annuellement de 5 %.

Les hypothèses portant sur les taux d'actualisation et les tendances des coûts des soins de santé peuvent avoir une incidence marquée sur les montants présentés à l'égard des obligations de la Société au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite au Canada. Une variation de ces hypothèses aurait les effets suivants :

(en millions de dollars)	Prestations de retraite	
	Hausse	Baisse
Variation de 1 % du taux d'actualisation		
Incidence sur le total des coûts des services et du coût financier	(24)	31
Incidence sur les obligations au titre des prestations	(1 155)	1 515

(en millions de dollars)	Avantages complémentaires de retraite	
	Hausse	Baisse
Variation de 1 % du taux d'actualisation		
Incidence sur les obligations au titre des prestations	(80)	99
Variation de 1 % des coûts des soins de santé		
Incidence sur le total des coûts des services et du coût financier	1	(1)
Incidence sur les obligations au titre des prestations	36	(31)

Actifs et objectifs de placement des régimes

L'objectif de placement à long terme de la Société est de garantir les prestations définies, tout en gérant la variabilité et le montant de ses cotisations. Le portefeuille est rééquilibré périodiquement, au besoin, en fonction de la répartition des actifs ciblée, comme le préconise l'énoncé des politiques et procédures de placement approuvé par le conseil d'administration. Les actifs des régimes se limitent à ceux qui sont permis par la loi, le cas échéant. Les placements sont effectués par l'intermédiaire de caisses en gestion commune, de fonds communs de placement, de caisses en gestion distincte ou de fonds négociés en bourse.

Aux 31 décembre, la répartition moyenne pondérée des actifs des régimes de retraite de la Société, en fonction des cours du marché, s'établissait comme suit :

(en pourcentage)	2021	2020
Titres de capitaux propres	48	50
Titres à revenu fixe	38	38
Actifs des régimes, composés de :		
– Titres du secteur de l'immobilier	14	12
Total	100	100

Les titres de capitaux propres ne comprennent aucun placement direct dans des actions de Suncor. La juste valeur des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe est établie en fonction du cours du fonds sous-jacent. La juste valeur des placements immobiliers est fondée sur des évaluations faites par des tiers indépendants.

24. Provisions

(en millions de dollars)	Démantèlement et remise en état ¹⁾	Redevances	Autres ²⁾	Total
Au 31 décembre 2019	8 898	133	276	9 307
Passifs engagés	967	16	190	1 173
Modification du taux d'actualisation	402	—	—	402
Modification des estimations	(268)	(71)	5	(334)
Passifs réglés	(231)	(7)	(4)	(242)
Désactualisation	278	—	—	278
Incidence des taux de change	(2)	—	—	(2)
Au 31 décembre 2020	10 044	71	467	10 582
Moins la tranche courante	(250)	(71)	(206)	(527)
	9 794	—	261	10 055
Au 31 décembre 2020	10 044	71	467	10 582
Passifs engagés	104	137	171	412
Modification du taux d'actualisation	(1 260)	—	—	(1 260)
Modification des estimations	(76)	(12)	(13)	(101)
Passifs réglés	(263)	26	(84)	(321)
Désactualisation	304	—	—	304
Cession d'actifs	(61)	—	—	(61)
Incidence des taux de change	—	—	—	—
Au 31 décembre 2021	8 792	222	541	9 555
Moins la tranche courante	(266)	(222)	(291)	(779)
	8 526	—	250	8 776

- 1) Représente les provisions pour démantèlement et remise en état associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et d'actifs de prospection et d'évaluation. Les flux de trésorerie futurs non actualisés (compte non tenu de l'inflation) estimatifs requis pour régler les obligations au 31 décembre 2021 totalisaient environ 13,8 G\$ (14,1 G\$ au 31 décembre 2020). Un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit moyen pondéré de 3,70 % a été utilisé pour actualiser la provision comptabilisée au 31 décembre 2021 (3,10 % au 31 décembre 2020). Le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit utilisé reflète la durée prévue des provisions. Les paiements en vue de régler les provisions pour démantèlement et remise en état sont effectués de façon continue et se poursuivront pendant la durée de vie des actifs d'exploitation, qui peut dépasser 50 ans.
- 2) Comprend les provisions pour poursuites et les provisions environnementales. Comprend également une provision, le montant compensatoire étant comptabilisé dans les frais de transport, de 187 M\$ (142 M\$ après impôt) au titre du projet d'oléoduc Keystone XL, ainsi qu'une provision pour restructuration résiduelle de 88 M\$.

Analyse de sensibilité

L'incidence sur les passifs liés au démantèlement et à la remise en état d'éventuelles variations du taux d'actualisation se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2021	2020
Augmentation de 1 %	(1 497)	(1 919)
Diminution de 1 %	2 113	2 806

25. Capital-actions

Autorisé

Actions ordinaires

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Actions privilégiées

La Société est autorisée à émettre, en séries, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang sans valeur nominale.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Au cours du premier trimestre de 2021, la Société a annoncé son intention de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat de 2021 ») afin de racheter des actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (la « TSX »), de la Bourse de New York (la « NYSE ») ou d'autres systèmes de négociation. Dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2021, la Société peut racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 44 000 000 d'actions ordinaires entre le 8 février 2021 et le 7 février 2022.

Au cours du troisième trimestre de 2021, Suncor a reçu l'approbation de la TSX en vue de modifier l'offre publique de rachat de 2021 à compter de la fermeture des marchés le 30 juillet 2021. L'avis modifié prévoit que Suncor peut augmenter le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être rachetées aux termes de l'offre publique de rachat de 2021 entre le 8 février 2021 et le 7 février 2022 de 44 000 000 d'actions ordinaires, soit environ 2,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de Suncor au 31 janvier 2021, à 76 250 000 actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de Suncor au 31 janvier 2021. Aucune autre modalité de l'offre publique de rachat n'a été modifiée.

Au cours du quatrième trimestre de 2021, Suncor a reçu l'approbation de la TSX en vue de modifier son offre publique de rachat existante à compter de la fermeture des marchés le 29 octobre 2021. L'avis prévoit que Suncor peut augmenter le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être rachetées entre le 8 février 2021 et le 7 février 2022 de 76 250 000 actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de Suncor au 31 janvier 2021, à 106 700 000 actions ordinaires, soit environ 7 % du flottant de Suncor au 31 janvier 2021. Aucune autre modalité de l'offre publique de rachat n'a été modifiée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a racheté 84,0 millions d'actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat de 2021 au prix moyen de 27,45 \$ l'action, pour un coût de rachat total de 2,3 G\$.

Après le quatrième trimestre de 2021, la TSX a accepté un avis déposé par Suncor en vue de renouveler son offre publique de rachat visant le rachat d'actions ordinaires par l'intermédiaire de la TSX, de la NYSE ou d'autres systèmes de négociation. L'avis prévoit qu'entre le 8 février 2022 et le 7 février 2023, Suncor pourra racheter, aux fins d'annulation, au plus 71 650 000 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % de ses actions ordinaires émises et en circulation à la date des présentes. Au 31 janvier 2022, Suncor avait 1 435 748 494 actions ordinaires émises et en circulation.

Le tableau suivant présente les rachats d'actions au cours de la période :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021	2020
Rachats d'actions (en milliers d'actions ordinaires)		
Actions rachetées	83 959	7 527
Montants imputés aux postes suivants :		
Capital-actions	1 382	124
Résultats non distribués	922	183
Coût des rachats d'actions	2 304	307
Prix de rachat moyen par action	27,45	40,83

Dans le cadre d'une convention de rachat automatique conclue avec un courtier indépendant, la Société a comptabilisé le passif suivant pour les rachats d'actions qui pourraient avoir lieu au cours de la période d'interdiction de négociation de titres à l'interne.

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Montants imputés aux postes suivants :		
Capital-actions	120	—
Résultats non distribués	110	—
Passif au titre des engagements d'achat d'actions	230	—

26. Rémunération fondée sur des actions

Charge de rémunération fondée sur des actions

Le poste « Charges d'exploitation, frais de vente et frais généraux » des états consolidés du résultat global reflète les montants suivants au titre de la rémunération fondée sur des actions :

(en millions de dollars)	2021	2020
Régimes dont les paiements sont réglés en actions	21	32
Régimes dont les paiements sont réglés en trésorerie	301	(28)
Total de la charge de rémunération fondée sur des actions	322	4

Passif comptabilisé au titre de la rémunération fondée sur des actions

Les postes « Dettes fournisseurs et charges à payer » et « Autres passifs à long terme » dans les états consolidés de la situation financière reflètent les justes valeurs suivantes des régimes de la Société dont les paiements sont réglés en trésorerie :

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Passif courant	153	117
Passif à long terme (note 22)	291	143
Total du passif	444	260

Au 31 décembre 2021, la valeur intrinsèque des attributions pour lesquelles les droits étaient acquis s'établissait à 200 M\$ (149 M\$ au 31 décembre 2020).

Régimes d'options sur actions

Suncor attribue des options sur actions en guise de rémunération incitative et pour la rétention du personnel.

Les options sur actions octroyées par la Société confèrent à leur porteur le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix correspondant au cours des actions à la date d'attribution, sous réserve de la satisfaction des conditions d'acquisition. Les options attribuées ont une durée de sept ans et sont comptabilisées comme des attributions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. Les droits qui se rattachent à ces options sont acquis sur trois ans, à raison d'une portion par an.

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de la période et les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour la calculer sont les suivantes :

	2021	2020
Dividende annuel par action (en dollars)	1,05	1,10
Taux d'intérêt sans risque	0,49 %	1,35 %
Durée prévue	5 ans	5 ans
Volatilité prévue	40 %	24 %
Juste valeur moyenne pondérée par option (en dollars)	5,40	4,51

La durée prévue est fondée sur les données historiques relatives à l'exercice des options et sur les prévisions actuelles. La volatilité prévue tient compte de la volatilité historique du prix des actions ordinaires de Suncor sur une période similaire à la durée des options et est représentative des tendances futures.

L'activité liée aux régimes d'options sur actions de Suncor se présente comme suit :

	2021		2020	
	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	38 373	39,65	33 882	39,70
Options attribuées	3 457	22,71	6 341	38,95
Options exercées contre des actions ordinaires	(245)	29,82	(804)	35,73
Options frappées d'extinction/échues	(4 495)	37,62	(1 046)	39,91
Options en cours à la clôture de l'exercice	37 090	38,39	38 373	39,65
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	28 421	39,87	26 943	39,10

Les fourchettes de prix d'exercice et les durées contractuelles résiduelles moyennes pondérées des options en cours au 31 décembre 2021 sont présentées ci-après :

Prix d'exercice (\$)	Options en cours			Exercibles	
	Nombre (en milliers)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
22,63 à 24,99	3 378	6	22,65	30	22,88
25,00 à 29,99	9	6	29,29	—	—
30,00 à 34,99	4 694	1	30,23	4 672	30,23
35,00 à 39,99	9 537	3	38,99	6 024	38,95
40,00 à 44,99	19 292	3	42,71	17 516	42,68
45,00 à 49,99	52	4	48,15	51	48,16
50,00 à 54,27	128	3	52,39	128	52,39
Total	37 090	3	38,39	28 421	39,87

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions ordinaires dont l'émission a été autorisée par le conseil d'administration et à l'égard desquelles des options peuvent être attribuées à l'avenir.

(en milliers)	2021	2020
	25 037	8 999

Régimes d'unités d'actions

Suncor attribue des options sur actions en guise de rémunération incitative et pour le maintien en poste des membres du personnel. Les régimes d'unités d'actions de la Société sont comptabilisés comme des régimes dont les paiements sont réglés en trésorerie.

a) Unités d'actions fondées sur le rendement (« UAFR »)

Les unités d'actions fondées sur le rendement (« UAFR ») reposent sur une période d'acquisition déterminée et permettent aux salariés de recevoir un paiement en trésorerie (de 0 % à 200 % du cours de l'action de la Société au moment de l'acquisition des droits) en fonction du rendement total pour les actionnaires de Suncor (augmentation du cours de l'action et dividende) par rapport au rendement des actions d'un groupe de sociétés comparables. Les paiements de trésorerie au titre des droits attribués en 2019 et par la suite sont fonction du rendement total pour les actionnaires de Suncor et du rendement du capital investi annuel. Les UAFR sont acquises environ trois ans après la date d'attribution.

b) Unités d'actions restreintes (« UAR »)

Les unités d'actions restreintes (« UAR ») reposent sur une période d'acquisition déterminée et permettent aux salariés de recevoir un paiement au comptant calculé selon une moyenne du cours de l'action de la Société jusqu'à l'acquisition des droits. Les UAR sont acquises environ trois ans après la date d'attribution.

En 2022, les régimes incitatifs à long terme (« RILT ») de Syncrude d'un montant d'environ 123 M\$ seront convertis en UAR de Suncor à un prix de conversion de 30,93 \$.

c) Unités d'actions différées (« UAD »)

Les unités d'actions différées (« UAD ») peuvent être échangées contre un paiement en trésorerie ou des actions ordinaires au cours d'une période déterminée suivant la cessation de l'emploi ou le départ du conseil d'administration. Le régime d'UAD n'est offert qu'aux dirigeants et aux membres du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration reçoivent une attribution annuelle d'UAD à titre de rémunération et ils peuvent choisir de recevoir leurs jetons de présence sous forme d'un paiement en trésorerie ou d'en recevoir la moitié ou la totalité sous forme d'UAD. Les dirigeants peuvent choisir de recevoir leur prime de rendement annuelle sous forme d'un paiement en trésorerie ou d'en recevoir une tranche de 25 %, de 50 %, de 75 % ou de 100 % sous forme d'UAD.

L'activité liée aux régimes d'unités d'actions de Suncor se présente comme suit :

(en milliers)	UAFR	UAR	UAD
Unités en cours au 31 décembre 2019	2 193	13 602	1 287
Unités attribuées	1 232	6 567	289
Unités rachetées contre trésorerie	(1 086)	(4 707)	(191)
Unités frappées d'extinction/échues	(54)	(367)	—
Unités en cours au 31 décembre 2020	2 285	15 095	1 385
Unités attribuées	1 285	11 954	164
Unités rachetées contre trésorerie	(751)	(4 609)	(167)
Unités frappées d'extinction/échues	(53)	(1 003)	—
Unités en cours au 31 décembre 2021	2 766	21 437	1 382

Droits à la plus-value des actions (« DPV »)

Les droits à la plus-value des actions (« DPV ») permettent au porteur de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'écart entre le prix d'exercice établi et le cours des actions ordinaires de la Société à la date d'exercice. Ils sont comptabilisés comme des attributions dont les paiements sont réglés en trésorerie.

Les DPV ont une durée de sept ans et sont acquis sur trois ans, à raison d'une portion par an.

L'activité liée aux régimes de DPV de Suncor se présente comme suit :

	2021		2020	
	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
DPV en cours à l'ouverture de l'exercice	509	39,25	385	39,83
DPV attribués	10	22,63	132	37,41
DPV exercés	—	—	(7)	36,38
DPV frappés d'extinction/échus	(56)	37,78	(1)	39,08
DPV en cours à la clôture de l'exercice	463	39,06	509	39,25
DPV pouvant être exercés à la clôture de l'exercice	357	39,68	307	39,09

27. Instruments financiers et gestion des risques

Les instruments financiers de la Société sont composés de la trésorerie et de ses équivalents, des créances, des contrats dérivés, de la quasi-totalité des dettes fournisseurs et charges à payer, de la dette et d'une partie des autres actifs et des autres passifs à long terme.

Instruments financiers non dérivés

La juste valeur de la trésorerie et de ses équivalents, des créances, de la dette à court terme et des dettes fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La dette à long terme et les passifs financiers à long terme de la Société sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs. Au 31 décembre 2021, la valeur comptable de la dette à terme fixe comptabilisée selon la méthode du coût amorti s'élevait à 14,2 G\$ (15,2 G\$ au 31 décembre 2020) et la juste valeur, à 17,4 G\$ (18,8 G\$ au 31 décembre 2020). La diminution de la valeur comptable et de la juste valeur de la dette s'explique surtout par le remboursement sur la dette au cours de l'exercice. La juste valeur estimative de la dette à long terme est fondée sur les prix du marché, qui sont considérés comme étant des données d'entrée de l'évaluation de la juste valeur de niveau 2.

Suncor a conclu un partenariat avec la Première Nation de Fort McKay (« FMFN ») et la Première Nation crie Mikisew (« MCFN ») en 2018, aux termes duquel FMFN et MCFN ont acquis une participation cumulée de 49 % dans le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est. Le passif au titre du partenariat est comptabilisé au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs. Au 31 décembre 2021, la valeur comptable de ce passif s'établissait à 436 M\$ (445 M\$ au 31 décembre 2020).

Instruments financiers dérivés

a) Instruments financiers dérivés non désignés

Dans le cadre de son programme global de gestion des risques et aux fins de négociation, la Société a recours à des instruments financiers dérivés, tels que des contrats physiques ou financiers, pour gérer l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des prix des marchandises et des taux de change.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non désignés sont les suivantes :

(en millions de dollars)	2021	2020
Juste valeur des contrats en cours à l'ouverture de l'exercice	(121)	(39)
Règlements en trésorerie – montant payé (reçu) au cours de l'exercice	178	(257)
Variations de la juste valeur comptabilisées en résultat net pour l'exercice (note 7)	(155)	175
Juste valeur des contrats en cours à la clôture de l'exercice	(98)	(121)

b) Hiérarchie des justes valeurs

Pour estimer la juste valeur des dérivés, la Société se fonde sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, ou sur des modèles de tiers ou des méthodes d'évaluation qui reposent sur des données de marché observables. En plus des données du marché, la Société tient compte des caractéristiques propres à la transaction, que les intervenants du marché utiliseraient pour effectuer une évaluation de la juste valeur, notamment l'incidence du risque de non-exécution. Cependant, ces estimations n'indiquent pas nécessairement les montants qui pourraient être réalisés ou réglés dans le cadre d'une transaction de marché courante. La Société classe les données d'entrées utilisées pour déterminer les justes valeurs en recourant à une hiérarchie qui

établit leur priorité à partir de la mesure dans laquelle elles sont observables sur le marché. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 : s'entend des instruments dont la juste valeur est déterminée à partir d'un prix coté non ajusté sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif se caractérise par des prix cotés aisément et régulièrement disponibles qui sont représentatifs des transactions réelles et régulièrement conclues sur le marché afin d'assurer la liquidité.
- Niveau 2 : s'entend des instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché inactif, de prix dont les données d'entrée sont observables ou de prix dont les données d'entrée sont négligeables et non observables. La juste valeur de ces positions est déterminée à partir de données observables des bourses, de services d'évaluation, de cours cotés par des courtiers tiers indépendants et des droits de transport publiés. Les données d'entrée observables peuvent être ajustées au moyen de certaines méthodes, dont l'extrapolation sur la durée du prix coté et les prix cotés pour des actifs et des passifs comparables.
- Niveau 3 : s'entend des instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de prix selon des données non observables importantes. Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'instruments dérivés évalués à la juste valeur de niveau 3.

Lorsqu'elle établit ses estimations, la Société utilise les données les plus observables aux fins d'évaluation. Si l'évaluation de la juste valeur repose sur des données d'entrée correspondant à différents niveaux hiérarchiques, l'évaluation est classée selon les données d'entrée du plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés de la Société évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2021 et 2020, selon le niveau hiérarchique de l'évaluation :

(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Créances	63	90	—	153
Dettes fournisseurs	(202)	(72)	—	(274)
Solde au 31 décembre 2020	(139)	18	—	(121)
Créances	35	88	—	123
Dettes fournisseurs	(134)	(87)	—	(221)
Solde au 31 décembre 2021	(99)	1	—	(98)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 des évaluations de la juste valeur.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

La Société a conclu des accords lui permettant d'effectuer des compensations des instruments financiers dérivés et des créances (dettes fournisseurs), lesquels sont présentés au montant net à l'état de la situation financière. Le tableau ci-dessous présente ces actifs et passifs aux 31 décembre 2021 et 2020.

Actifs financiers

(en millions de dollars)	Actifs bruts	Compensation des passifs bruts	Montants nets présentés
Juste valeur des actifs dérivés	2 890	(2 737)	153
Créances	2 999	(1 398)	1 601
Solde au 31 décembre 2020	5 889	(4 135)	1 754
Juste valeur des actifs dérivés	6 527	(6 404)	123
Créances	5 048	(2 734)	2 314
Solde au 31 décembre 2021	11 575	(9 138)	2 437

Passifs financiers

(en millions de dollars)	Passifs bruts	Compensation des actifs bruts	Montants nets présentés
Juste valeur des passifs dérivés	(3 011)	2 737	(274)
Dettes fournisseurs	(2 385)	1 398	(987)
Solde au 31 décembre 2020	(5 396)	4 135	(1 261)
Juste valeur des passifs dérivés	(6 625)	6 404	(221)
Dettes fournisseurs	(4 205)	2 734	(1 471)
Solde au 31 décembre 2021	(10 830)	9 138	(1 692)

Gestion des risques

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés aux instruments financiers. Ces facteurs de risque comprennent les risques de marché, y compris le risque lié au prix des marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, ainsi que le risque de liquidité et le risque de crédit.

La Société applique des procédures de gouvernance formelles pour la gestion des risques financiers. Le comité de gestion du risque lié au prix des marchandises est responsable de la surveillance de la gestion par la Société des risques liés à la négociation et des risques de crédit. Ces activités visent à gérer le risque lié aux prix indéterminés de certains volumes en transit ou en stockage, à améliorer l'exploitation de la Société et à accroître sa rentabilité grâce à la connaissance des tendances du marché, à la diversification du marché, à des économies d'échelle, à un meilleur accès au transport et à l'effet de levier des actifs, qu'ils soient physiques ou contractuels. Relevant du conseil d'administration de la Société, le comité de gestion du risque lié au prix des marchandises se réunit régulièrement pour examiner les expositions au risque, s'assurer du respect des politiques et valider les méthodes et les procédures de gestion du risque.

1) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque ou de l'incertitude découlant des fluctuations des prix du marché et de leur incidence sur le rendement futur des activités. Les fluctuations des prix du marché qui pourraient affecter défavorablement la valeur des actifs et des passifs financiers de la Société, ainsi que ses flux de trésorerie futurs prévus, se rapportent au risque lié au prix des marchandises, au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

a) Risque lié au prix des marchandises

La performance financière de Suncor est étroitement liée aux prix du pétrole brut et des produits raffinés (y compris les écarts de prix entre différents types de produits) et, dans une moindre mesure, aux prix du gaz naturel et de l'électricité. La Société peut réduire son exposition au risque lié au prix des marchandises au moyen d'un certain nombre de stratégies, notamment la conclusion de contrats dérivés pour limiter l'exposition aux fluctuations du cours du pétrole brut et des produits raffinés pendant le transport ainsi que du prix du gaz naturel.

Au 31 décembre 2021, une augmentation du prix du baril de pétrole brut de 10,00 \$ US le baril résulterait en une augmentation du résultat avant impôt au titre des instruments financiers dérivés en cours de la Société d'environ 58 M\$ (augmentation de 95 M\$ en 2020).

b) Risque de change

La Société est exposée au risque de change en ce qui a trait aux produits des activités ordinaires, aux dépenses en immobilisations ou aux instruments financiers qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle de la Société. Comme le prix du pétrole brut est établi en dollars américains, les fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien peuvent avoir un effet important sur les produits des activités ordinaires de la Société. L'exposition de la Société est contrebalancée en partie par l'émission de titres d'emprunt libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2021, un raffermissement de 1 % du dollar canadien par rapport au dollar américain se serait traduit par une augmentation d'environ 133 M\$ du résultat avant impôt lié à la dette à long terme, au papier commercial et au fonds de roulement libellés en dollars américains de la Société (182 M\$ en 2020).

c) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt, puisque les fluctuations des taux d'intérêt peuvent influencer sur les flux de trésorerie futurs et les justes valeurs des instruments financiers. L'exposition de la Société à ce risque est principalement liée au crédit renouvelable de papier commercial et aux émissions futures de titres d'emprunt.

Pour gérer le risque lié à la volatilité des taux d'intérêt auquel elle est exposée, la Société peut conclure périodiquement des swaps de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt sur ses émissions futures de titres d'emprunt. Au 31 décembre 2021, la Société

n'avait aucun swap de taux d'intérêt différé en cours. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur le total de la dette, y compris les obligations locatives, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 était de 5,0 % (5,3 % en 2020).

Le résultat net de la Société est sensible à la fluctuation des taux d'intérêt de la tranche à intérêt variable de la dette, fluctuation compensée par les soldes en trésorerie. Dans la mesure où la charge d'intérêts n'est pas capitalisée, si les taux d'intérêt applicables aux instruments à taux variable avaient augmenté de 1 %, le résultat avant impôt de la Société aurait augmenté d'environ 9 M\$ en raison principalement d'un solde en trésorerie plus élevé comparativement à l'encours de la dette à court terme (diminution d'environ 17 M\$ en 2020), en supposant que le montant de la dette et la proportion taux fixe/taux variable demeurent inchangés au 31 décembre 2021. La dette à taux variable représentait 7,0 % du total de l'encours de la dette au 31 décembre 2021 (16,4 % en 2020).

2) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que Suncor ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à l'échéance. La Société réduit ce risque en prévoyant ses dépenses ainsi que ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et en maintenant des liquidités suffisantes, des facilités de crédit et des prospectus préalables de base visant l'émission de titres d'emprunt afin de couvrir ses dépenses. Les facilités de crédit disponibles de la Société ont diminué de 2,0 G\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en raison essentiellement de l'annulation des facilités de crédit bilatérales de 2,8 G\$ qui n'étaient plus nécessaires étant donné qu'elles avaient été conclues en mars et en avril 2020 afin d'assurer que la Société dispose de ressources financières suffisantes dans le cadre de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à la réduction du montant des facilités de crédit consortiales de la Société. Au 31 décembre 2021, la trésorerie et ses équivalents ainsi que le total des facilités de crédit de Suncor s'établissaient respectivement à 2,2 G\$ et à 7,0 G\$. Un montant de 4,5 G\$ était inutilisé sur les facilités de crédit de 7,0 G\$ de Suncor au 31 décembre 2021. De plus, Suncor dispose d'une capacité inutilisée de 4,50 G\$ aux termes d'un prospectus préalable de base visant l'émission de titres d'emprunt au Canada et d'une capacité inutilisée de 4,25 G\$ US aux termes d'un prospectus préalable de base universel aux États-Unis. La capacité de la Société à mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de ces prospectus préalables de base dépend des conditions de marché. La Société est d'avis que le financement disponible grâce à ces facilités de même que son accès aux marchés financiers suffisent pour répondre à ses besoins en capitaux futurs.

La trésorerie excédentaire est investie dans une gamme de titres du marché monétaire à court terme. La Société ne peut investir que dans des titres d'État ou de sociétés de qualité supérieure. La diversification de ces placements est gérée par le maintien de limites de crédit attribuées aux contreparties.

Le tableau suivant présente le calendrier des sorties de fonds se rapportant aux dettes fournisseurs et autres charges à payer et à la dette.

(en millions de dollars)	31 décembre 2020			
	Dettes fournisseurs et autres charges à payer ¹⁾	Passifs dérivés bruts ²⁾	Dettes ³⁾	Obligations locatives
Moins d'un an	4 410	2 849	5 773	474
De 2 à 3 ans	37	162	2 233	771
De 4 à 5 ans	37	—	3 009	631
Plus de 5 ans	—	—	17 834	2 779
	4 484	3 011	28 849	4 655

(en millions de dollars)	31 décembre 2021			
	Dettes fournisseurs et autres charges à payer ¹⁾	Passifs dérivés bruts ²⁾	Dettes ³⁾	Obligations locatives
Moins d'un an	6 282	6 466	2 253	459
De 2 à 3 ans	37	159	2 015	779
De 4 à 5 ans	37	—	3 127	660
Plus de 5 ans	—	—	18 836	2 633
	6 356	6 625	26 231	4 531

1) Les dettes fournisseurs et autres charges à payer excluent des passifs dérivés nets de 221 M\$ (274 M\$ en 2020).

2) Les passifs dérivés bruts de 6,625 G\$ (3,011 G\$ en 2020) sont compensés par des actifs dérivés bruts de 6,404 G\$ (2,737 G\$ en 2020), pour un montant net de 221 M\$ (274 M\$ en 2020).

3) La dette comprend la dette à court terme, la dette à long terme et les paiements d'intérêts sur la dette à taux fixe.

3) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'un client ou qu'une contrepartie ne réussisse pas à s'acquitter d'une obligation ou à payer des montants exigibles et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. La Société a adopté une politique de crédit qui vise à établir, à l'échelle de la Société, une norme de pratique pour mesurer et surveiller le risque de crédit. La politique indique la délégation de pouvoirs, les procédures de contrôle préalable exigées pour approuver un nouveau client ou une nouvelle contrepartie et le montant maximal d'exposition au risque de crédit par entité. Avant de commencer à faire des affaires avec un nouveau client ou une nouvelle contrepartie, la solvabilité de ce dernier est évaluée, et une notation ainsi qu'une limite de crédit maximale lui sont attribuées. Le processus d'évaluation présenté dans la politique de crédit tient compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs. La Société surveille de façon continue le risque lié à un client ou à une contrepartie, ainsi que sa situation financière. Si un client ou une contrepartie est considéré comme étant devenu moins solide sur le plan financier, la Société s'efforcera de réduire le risque de crédit et d'abaisser la limite de crédit attribuée. Des rapports sont produits de façon régulière pour surveiller le risque de crédit, et le comité de crédit se réunit tous les trimestres pour veiller au respect de la politique de crédit et passer les risques en revue.

Les créances de la Société se rapportent pour une bonne part à des clients du secteur pétrolier et gazier et sont assujetties au risque de crédit normal de l'industrie. Bien que le secteur ait connu des baisses de la notation en raison de la pandémie de COVID-19, cela n'a pas eu une incidence importante sur Suncor puisque la plupart de ses clients sont des entreprises de grande taille bien établies en aval et qui bénéficient d'une notation de qualité supérieure. Au 31 décembre 2021, la quasi-totalité des créances clients de la Société venait à échéance dans moins d'un an.

La Société peut subir des pertes si les contreparties aux instruments financiers dérivés ne sont pas en mesure de respecter les conditions des contrats. Le risque auquel est exposée la Société se limite aux contreparties qui doivent des montants à la Société au titre de contrats d'instruments dérivés à la date de clôture. Au 31 décembre 2021, le risque net auquel était exposée la Société se chiffrait à 123 M\$ (153 M\$ au 31 décembre 2020).

28. Politiques financières sur la structure du capital

La principale stratégie de la Société concernant la gestion du capital consiste à maintenir une situation financière prudente qui contribue à un profil de notation de qualité supérieure. La Société a ainsi une grande souplesse financière et elle a accès aux capitaux dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs de croissance.

La Société surveille principalement le capital au moyen des ratios suivants : le ratio de la dette nette par rapport aux fonds provenant de l'exploitation ajustés²⁾ et le ratio de la dette totale par rapport à la dette totale majorée des capitaux propres.

Le ratio de la dette nette par rapport aux fonds provenant de l'exploitation ajustés²⁾ est égal à la somme de la dette à court terme et de la dette à long terme totale diminuée de la trésorerie et de ses équivalents, divisée par les fonds provenant de l'exploitation ajustés de l'exercice.

Le ratio de la dette totale par rapport à la dette totale majorée des capitaux propres est égal à la somme de la dette à court terme et de la dette à long terme totale, divisée par la somme de la dette à court terme, de la dette à long terme totale et des capitaux propres. Ce ratio, qui constitue un engagement financier aux termes de diverses ententes bancaires et d'emprunt de la Société, ne peut excéder 65 %.

Les engagements financiers de la Société sont passés en revue régulièrement, et des contrôles sont en place pour en assurer la conformité. Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, la Société a respecté ses engagements financiers. Les mesures financières de la Société, présentées dans le tableau suivant, n'ont pas changé par rapport à celles de 2020. La Société estime que le fait de respecter les objectifs en matière de capital l'aide à accéder à des capitaux à un coût raisonnable grâce à une notation de qualité supérieure. Au 31 décembre 2021, le ratio dette totale/dette totale majorée des capitaux propres était de 33,4 %, ce qui reflétait une diminution des niveaux d'endettement et une hausse des capitaux propres en raison d'une augmentation du résultat net. La Société exerce ses activités dans un contexte commercial changeant, et les ratios peuvent périodiquement dépasser les cibles de la direction. Dans un tel contexte, la Société réduit ses dépenses en immobilisations et cède des actifs non essentiels pour s'assurer que la dette nette se situe dans la fourchette ciblée par la direction.

(en millions de dollars)	Mesures ciblées pour le capital	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Composantes des ratios			
Dette à court terme		1 284	3 566
Tranche courante de la dette à long terme		231	1 413
Tranche courante des obligations locatives		310	272
Dette à long terme		13 989	13 812
Obligations locatives à long terme		2 540	2 636
Dette totale ¹⁾		18 354	21 699
Moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie		2 205	1 885
Dette nette ¹⁾		16 149	19 814
Capitaux propres		36 614	35 757
Total des capitaux permanents (dette totale majorée des capitaux propres)		54 968	57 456
Fonds provenant de l'exploitation ajustés ²⁾		10 257	3 876
Dette nette par rapport aux fonds provenant de l'exploitation ajustés	< 3,0 fois	1,6	5,1
Dette totale par rapport à la dette totale majorée des capitaux propres	20 % – 35 %	33,4 %	37,8 %

1) La dette totale et la dette nette sont des mesures financières hors PCGR.

2) Les fonds provenant de l'exploitation ajustés correspondent aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant les variations du fonds de roulement hors trésorerie. Cette mesure est une mesure financière hors PCGR.

29. Partenariats

Entreprises communes

Les entreprises communes importantes de la Société au 31 décembre sont les suivantes :

Entreprises communes importantes	Activité principale	Pays de constitution et établissement principal	Participation en pourcentage 2021	Participation en pourcentage 2020
<i>Sables pétrolifères</i>				
Exploitées par Suncor :				
Fort Hills Energy Limited Partnership	Mise en valeur des sables pétrolifères	Canada	54,11	54,11
Meadow Creek	Mise en valeur des sables pétrolifères	Canada	75,00	75,00
Syncrude ¹⁾	Mise en valeur des sables pétrolifères	Canada	58,74	—
Non exploitées par Suncor :				
Syncrude ¹⁾	Mise en valeur des sables pétrolifères	Canada	—	58,74
<i>Exploration et production</i>				
Exploitées par Suncor :				
Terra Nova ²⁾	Production de pétrole et de gaz	Canada	48,00	37,68
Non exploitées par Suncor :				
Buzzard	Production de pétrole et de gaz	Royaume-Uni	29,89	29,89
Coentreprise de mise en valeur de Fenja	Production de pétrole et de gaz	Norvège	17,50	17,50
Projet de mise en valeur de la zone Golden Eagle ³⁾	Production de pétrole et de gaz	Royaume-Uni	—	26,69
Hibernia et unité d'extension sud d'Hibernia ⁴⁾	Production de pétrole et de gaz	Canada	19,48-20,00	19,19-20,00
Hebron	Production de pétrole et de gaz	Canada	21,03	21,03
Harouge Oil Operations	Production de pétrole et de gaz	Libye	49,00	49,00
Projet Rosebank dans la mer du Nord	Production de pétrole et de gaz	Royaume-Uni	40,00	40,00
Oda	Production de pétrole et de gaz	Norvège	30,00	30,00
White Rose et les projets d'extension de White Rose ⁵⁾	Production de pétrole et de gaz	Canada	26,13-27,50	26,13-27,50

1) Suncor est devenue l'exploitant du projet de Syncrude avec prise d'effet le 30 septembre 2021.

2) Au cours du troisième trimestre de 2021, Suncor a conclu une entente avec les copropriétaires du projet Terra Nova en vue de restructurer la propriété du projet et d'aller de l'avant avec le projet de prolonger la durée de vie de l'actif. L'entente a porté la participation directe de la Société à 48,00 %.

3) Au cours du quatrième trimestre de 2021, Suncor a réalisé la vente de sa participation directe de 26,69 % dans le projet de mise en valeur de la zone Golden Eagle.

4) Au cours du premier trimestre de 2021, la première évaluation de l'unité d'extension sud d'Hibernia a permis d'accroître de 0,29 % la participation de la Société (passant de 19,19 % à environ 19,48 %).

5) Au cours du troisième trimestre de 2021, Suncor a conclu un accord conditionnel visant à accroître de 12,50 % sa participation dans les actifs de White Rose, laquelle passerait à environ 40,00 %, sous réserve de l'approbation du projet d'extension ouest de White Rose.

Coentreprises et entreprises associées

La Société ne détient pas de participations dans des coentreprises ou des entreprises associées qui, prises individuellement, sont considérées comme importantes. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'information financière globale des coentreprises et des entreprises associées, qui font toutes partie du secteur Raffinage et commercialisation de la Société :

(en millions de dollars)	Coentreprises		Entreprises associées	
	2021	2020	2021	2020
Résultat net	5	(10)	(2)	9
Résultat global	5	(10)	(2)	9
Valeur comptable aux 31 décembre	63	58	66	68

30. Filiales

Les filiales importantes, chacune entièrement détenue, directement ou indirectement, par la Société au 31 décembre 2021, sont les suivantes :

Filiales importantes	Activité principale
Activités canadiennes	
Suncor Energy Oil Sands Limited Partnership	Société de personnes qui détient la plupart des actifs liés aux activités d'exploitation de sables pétrolifères de la Société.
Suncor Energy Ventures Corporation	Filiale qui détient indirectement une participation de 36,74 % dans l'entreprise commune Syncrude.
Suncor Energy Ventures Partnership	Filiale qui détient une participation de 22 % dans l'entreprise commune Syncrude.
Produits Suncor Énergie, S.E.N.C.	Société de personnes qui détient la quasi-totalité des actifs canadiens de raffinage et de commercialisation de la Société.
Suncor Énergie Marketing Inc.	Filiale par l'entremise de laquelle se fait la commercialisation de la production des activités canadiennes en amont. Cette filiale administre aussi les activités de négociation de l'énergie et d'électricité de Suncor, commercialise certains produits de tiers, s'approvisionne en pétrole brut et en gaz naturel pour ses activités en aval et fournit et commercialise des liquides de gaz naturel et du gaz de pétrole liquéfié pour ses activités en aval.
Activités américaines	
Suncor Energy (U.S.A.) Marketing Inc.	Filiale qui fournit, commercialise et négocie le pétrole brut de tiers en plus de fournir la charge d'alimentation en pétrole brut pour les activités de raffinage de la Société.
Suncor Energy (U.S.A.) Inc.	Filiale qui détient des activités de raffinage et de commercialisation de la Société aux États-Unis.
Activités internationales	
Suncor Energy UK Limited	Filiale par l'entremise de laquelle la plupart des activités de la Société sont menées dans la mer du Nord.

Le tableau ne fait pas état des filiales entièrement détenues qui sont des sociétés de portefeuille immédiates des filiales en exploitation. Certains des établissements de la Société à l'étranger sont assujettis à des restrictions sur la vente ou la cession de permis de production, qui nécessitent l'approbation du gouvernement étranger concerné.

31. Information relative aux parties liées

Transactions avec des parties liées

La Société conclut des transactions avec des parties liées dans le cours normal des activités, ce qui comprend les achats de charges d'approvisionnement, la distribution de produits raffinés et la vente de produits raffinés et de sous-produits. Il s'agit de transactions avec des coentreprises et des entités liées dans le cadre des activités du secteur Raffinage et commercialisation de la Société, notamment des sociétés de produits pétrochimiques, de produits raffinés et de pipelines. Un résumé des transactions importantes avec des parties liées aux 31 décembre 2021 et 2020 et pour les exercices clos à ces dates est présenté dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2021	2020
Ventes ¹⁾	1 011	458
Achats	247	130
Créances	70	26
Dettes fournisseurs et charges à payer	17	16

1) Comprend les ventes de 411 M\$ à Petroles Cadeco Inc. (93 M\$ en 2020) et de 343 M\$ à Parachem Chemicals Inc. (173 M\$ en 2020).

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération du conseil d'administration et des membres de la haute direction pour les exercices clos les 31 décembre se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2021	2020
Salaires et autres avantages à court terme	8	9
Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite	3	3
Rémunération fondée sur des actions	47	(9)
	58	3

32. Engagements, éventualités et garanties

a) Engagements

Les paiements futurs aux termes des engagements de la Société, notamment les contrats de service conclus dans le cadre d'ententes de transport par pipeline et pour d'autres immobilisations corporelles, se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Montants à payer par période						Total
	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	
Engagements							
Transport et stockage des produits	1 150	1 210	1 211	1 128	1 135	7 814	13 648
Services énergétiques	159	160	151	112	66	75	723
Engagements au titre de travaux de prospection	—	20	—	64	1	454	539
Autres	648	185	108	83	62	339	1 425
	1 957	1 575	1 470	1 387	1 264	8 682	16 335

En plus des engagements figurant dans le tableau ci-dessus, la Société a contracté, dans le cours normal de ses activités, des engagements à l'égard de biens, de services et de matières premières pouvant être résiliés moyennant un court préavis. Ces engagements comprennent des contrats d'achat de marchandises qui sont négociés aux prix du marché.

b) Éventualités

Passifs et actifs éventuels au titre de poursuites et d'ordre environnemental

La Société est défenderesse ou demanderesse dans un certain nombre de poursuites dans le cours normal des activités. Elle estime que tout passif ou actif découlant de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière consolidée.

La Société peut également faire face à des passifs environnementaux éventuels, au-delà des obligations liées au démantèlement et à la remise en état (abordées à la note 24). Ces passifs sont évalués individuellement et sont reflétés dans les états financiers consolidés de la Société s'ils sont significatifs et qu'il est plus probable qu'improbable qu'ils soient engagés. Ces passifs relèvent principalement de la réduction de la contamination des sites où la Société exerce ses activités. La Société estime que les passifs environnementaux éventuels non comptabilisés, le cas échéant, n'auraient pas d'incidence significative sur sa situation financière consolidée.

Les coûts attribuables à ces engagements et éventualités devraient être engagés sur une période prolongée et être financés par les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la Société. Bien qu'il soit actuellement impossible d'en établir l'incidence finale sur le résultat net, elle ne devrait pas être significative.

Les actifs éventuels sont indiqués lorsqu'une entrée d'avantages économiques est probable. Lorsque l'avantage économique devient pratiquement certain, l'actif n'est plus conditionnel et est comptabilisé dans les états financiers consolidés.

c) Garanties

Au 31 décembre 2021, la Société fournissait des garanties de prêt à certains concessionnaires des ventes au détail et à des marchands de gros. Le montant maximal pouvant être exigible de la part de Suncor aux termes de ces garanties de prêt est de 134 M\$.

La Société a également accepté d'indemniser les porteurs de tous les billets et débentures, de même que les prêteurs de crédit de la Société (note 21) contre les coûts additionnels liés aux retenues d'impôt à la source. Des modalités d'indemnisation similaires s'appliquent aussi à certains baux visant des installations ou du matériel. Il n'y a aucune limite au montant maximal pouvant être exigé en vertu de ces conventions d'indemnisation. La Société n'est pas en mesure de déterminer le montant maximal pouvant être exigible, car la réglementation et la législation gouvernementales sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Aux termes de ces conventions, la Société a l'option de racheter ou de résilier ces contrats si des coûts additionnels sont engagés.

La Société a également garanti sa participation directe dans une entreprise commune relativement à des accords de services de transport que celle-ci a conclus avec des tiers. Le montant garanti se limite à la participation de la société dans le partenariat. Au 31 décembre 2021, la probabilité que ces engagements de garantie aient une incidence sur la Société est faible.

33. Vente du projet de mise en valeur de la zone Golden Eagle

Au cours du quatrième trimestre de 2021, la Société a réalisé la vente de sa participation directe de 26,69 % dans le projet de mise en valeur de la zone Golden Eagle pour un produit brut de 250 M\$ US, déduction faite des ajustements de clôture et d'autres coûts de clôture, ce qui a donné lieu à un profit sur la vente d'environ 227 M\$ (227 M\$ après impôt). En outre, une contrepartie éventuelle pouvant atteindre 50 M\$ US est à recevoir au cours du deuxième semestre de 2023. Si, entre juillet 2021 et juin 2023, le prix moyen du pétrole brut Brent daté est égal ou supérieur à 55 \$ US/baril, un montant de 25 M\$ US est à recevoir; si le prix moyen du pétrole brut Brent daté est égal ou supérieur à 65 \$ US/baril, un montant de 50 M\$ US est à recevoir.

La Société a réalisé la vente le 22 octobre 2021, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021. Le projet de mise en valeur de la zone Golden Eagle est comptabilisé dans le secteur Exploration et production.